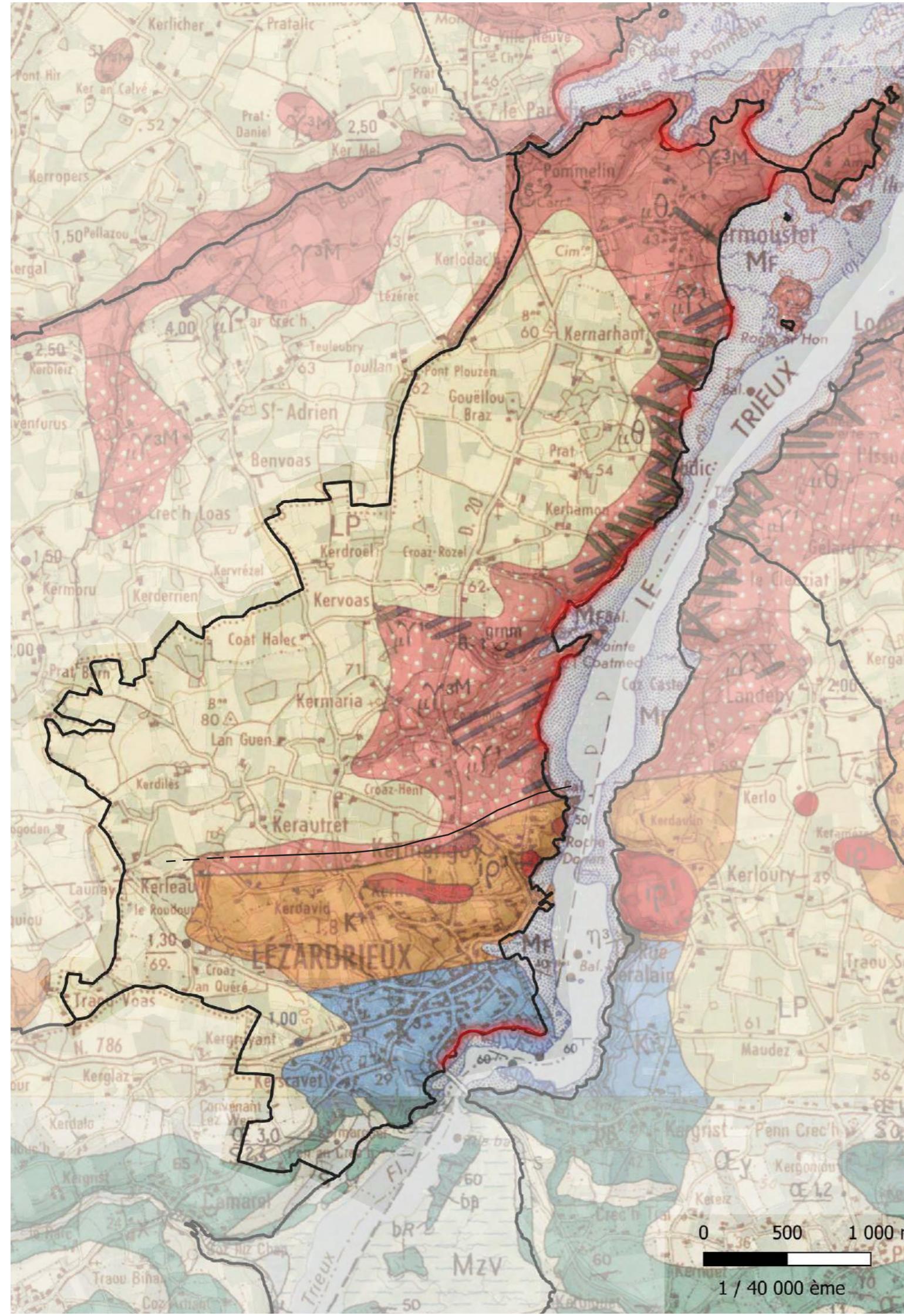


ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE DE REDÉFINITION DU TRACÉ DU SENTIER LITTORAL SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE LÉZARDRIEUX

PHASE 1 - DIAGNOSTIC





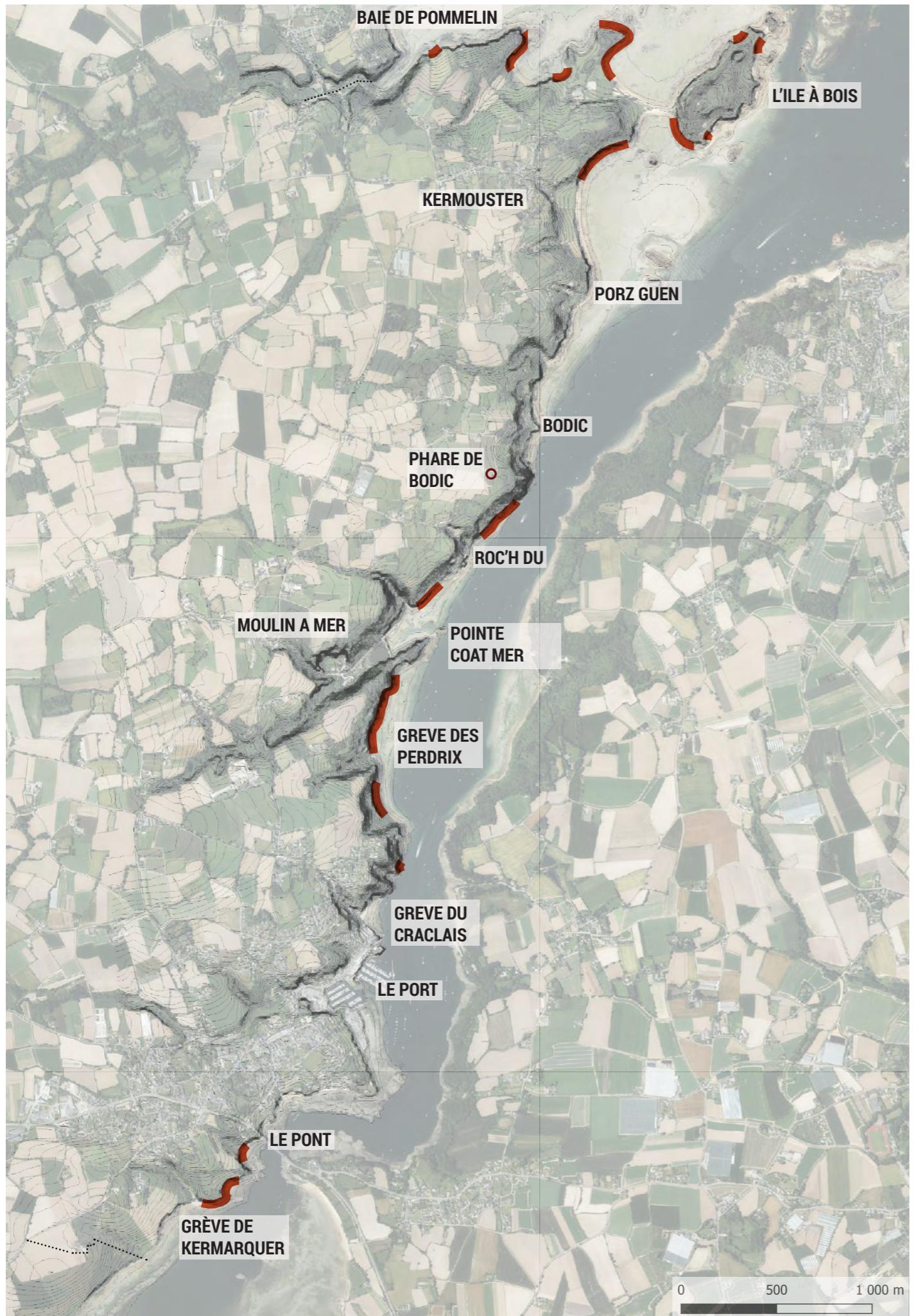
Géologie : une côte rocheuse soumise à l'érosion

	Formation sédimentaire : alluvions fluviomarines holocènes : sable et graviers
	Formation sédimentaire : alluvions fluviomarines holocènes : vase
	Formation sédimentaire : Wurm : loess, head
	Formation cristalline et cristallophyllienne : Diorite de Kerlann
	Formation cristalline et cristallophyllienne : Granite monzonitique de Pommelin-Briat
	Formation cristalline et cristallophyllienne : Microgranite monzonitique de Launay
	Formation volcanique : Rhyolite ignimbritique de Lézardrieux
	Formation volcanique : Spilites de Pimpol
	Formation volcanique : Tufs kératophyques de Tréguier
	Formation flionienne : Dolérite du Trieux
	Formation flionienne : Microgranite de Loguivy
	Formations superficielles : Remblais
	Formations superficielles : Vases
	Formations superficielles : Loess de ouverture (Méochézélien)
	Formations superficielles : Alluvions fluviatiles holocènes recouvrant des alluvions wéchzelériennes
	Formations superficielles : "Heads" : dépôts de pente périglaciaire
	Protérozoïque supérieur (Briovérien) : Formations sédimentaires détritiques : Formation de la Roche-Denier et du Minard : grès et pélites
	Protérozoïque supérieur (Briovérien) : Formations volcaniques et métamorphiques : Formation de Pimpol : Membre de Guilben : métabasaltes

Source : BRGM

L'estuaire du Trieux

Le Trieux a creusé son lit dans les falaises du quaternaire. Ces falaises sont taillées dans des matériaux très hétérogènes composés de galets, de cailloutis et de loess. Ces matériaux meubles résistent mal à l'érosion et peuvent subir des reculs importants selon leur localisation. La teneur en eau du sous-sol conditionne l'évolution de ces formations. Les eaux de pluie, parfois concentrées par des pratiques ou des aménagements humains, s'infiltrent dans les matériaux superficiels puis circulent entre ces derniers et la roche saine. Ces infiltrations favorisent l'effondrement de pans de falaises, évacués ensuite par la mer. Les falaises quaternaires sont encadrées par des pointes rocheuses, constituées de roches plutoniques ou volcaniques, qui ne s'érodent que très difficilement. Cette différence de sensibilité à l'érosion entre les falaises quaternaires et les pointes rocheuses explique le caractère très découpé du rivage.



Topographie, érosion et artificialisation

Comme le montre les courbes le littoral de Lézardrieux est marquée par un dénivelé important concentré le long de l'estran. La topographie s'adoucie ponctuellement le long des talwegs et dans la partie nord. On observe une alternance entre falaises meubles et pointes rocheuses. A quelques endroits la topographie s'adoucit et facilite l'accès à l'estran.

Un linéaire assez conséquent a fait objet de travaux de stabilisation des pieds de falaise à plusieurs époques: des murets, pour la plupart assez anciennes, et la mise en place d'enrochements plus récents. Les linéaires artificialisés sont en grande partie liés à des constructions proches de l'estran, donc concentrés dans la partie sud de la commune.



Soutènement ancien dégradé



Falaise meuble



Des ouvrages maçonnes en limite de parcelles construites



Enrochement récent



Erosion de la falaise meuble

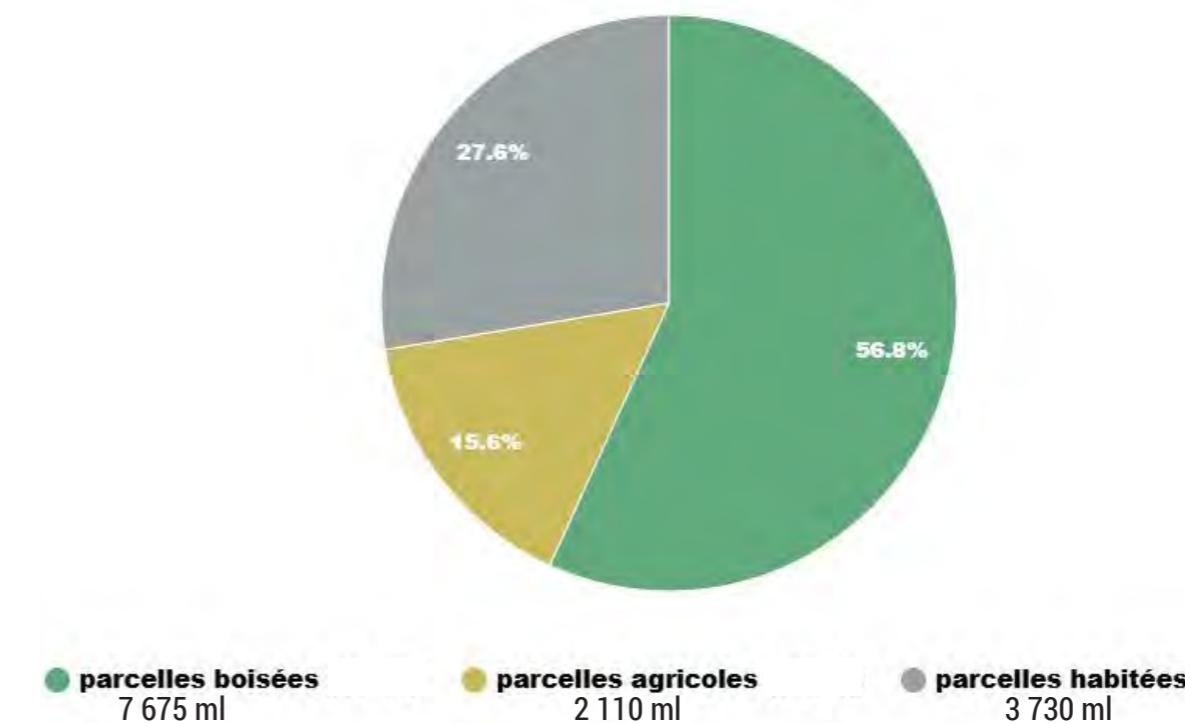


Maçonneries très dégradées faute d'entretien



Un littoral boisé bordant une commune agricole

OCCUPATION DES TERRES SUR LE LITTORAL



Les zones cultivées se situent dans les terres, sur le plateau fertile, tandis que les espaces habités prennent place sur la côte, au plus proche de la mer. Le littoral lézardrivien est une succession d'anses et de coteaux, majoritairement boisés.



Dominance de boisement de feuillus le long du rivage



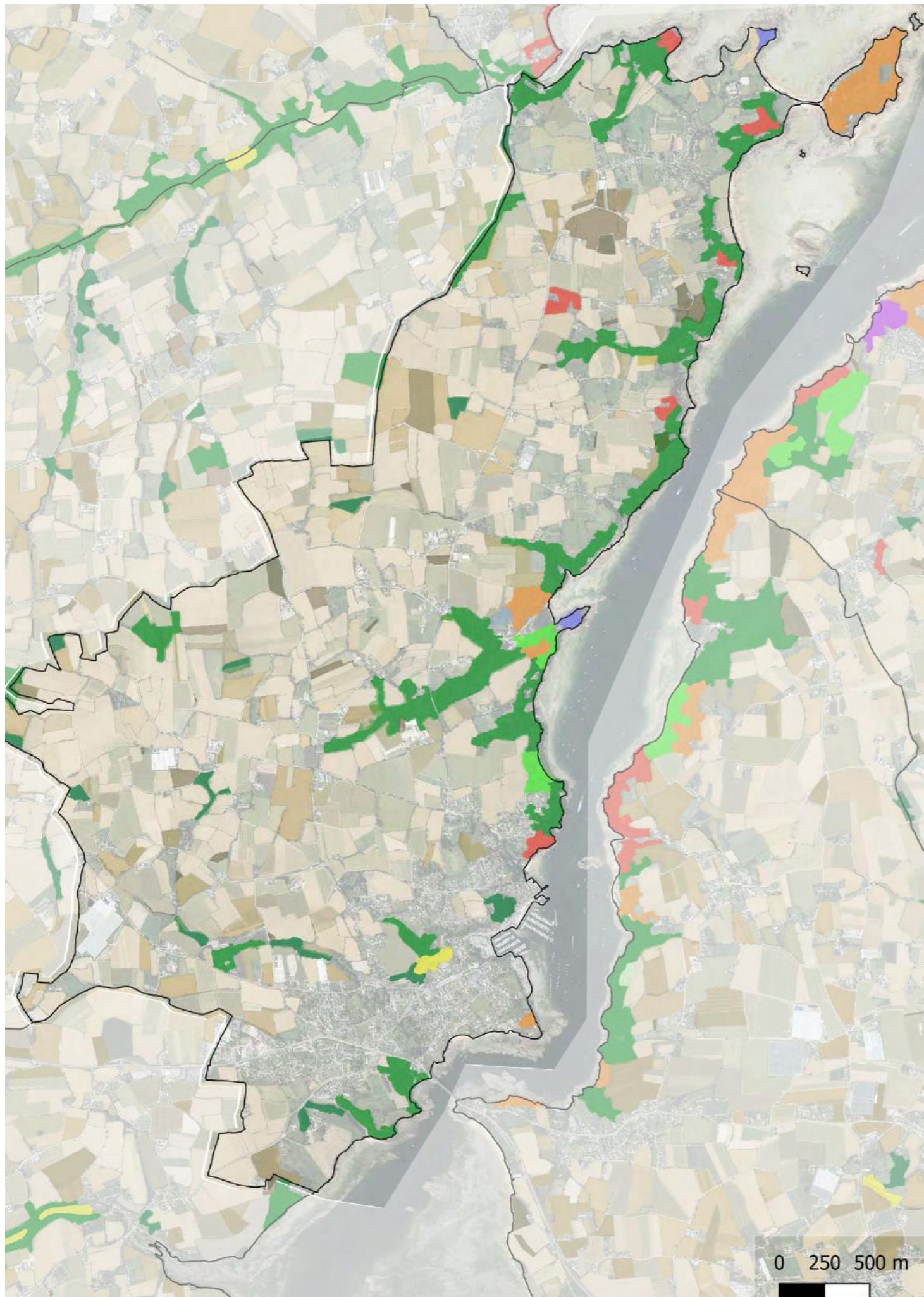
Terrains agricoles à Pors Guen avec une topographie plus douce



Pins sur la pointe de Coat Mer



Bosquets de pins sur la partie nord (derrière Poney-Club)

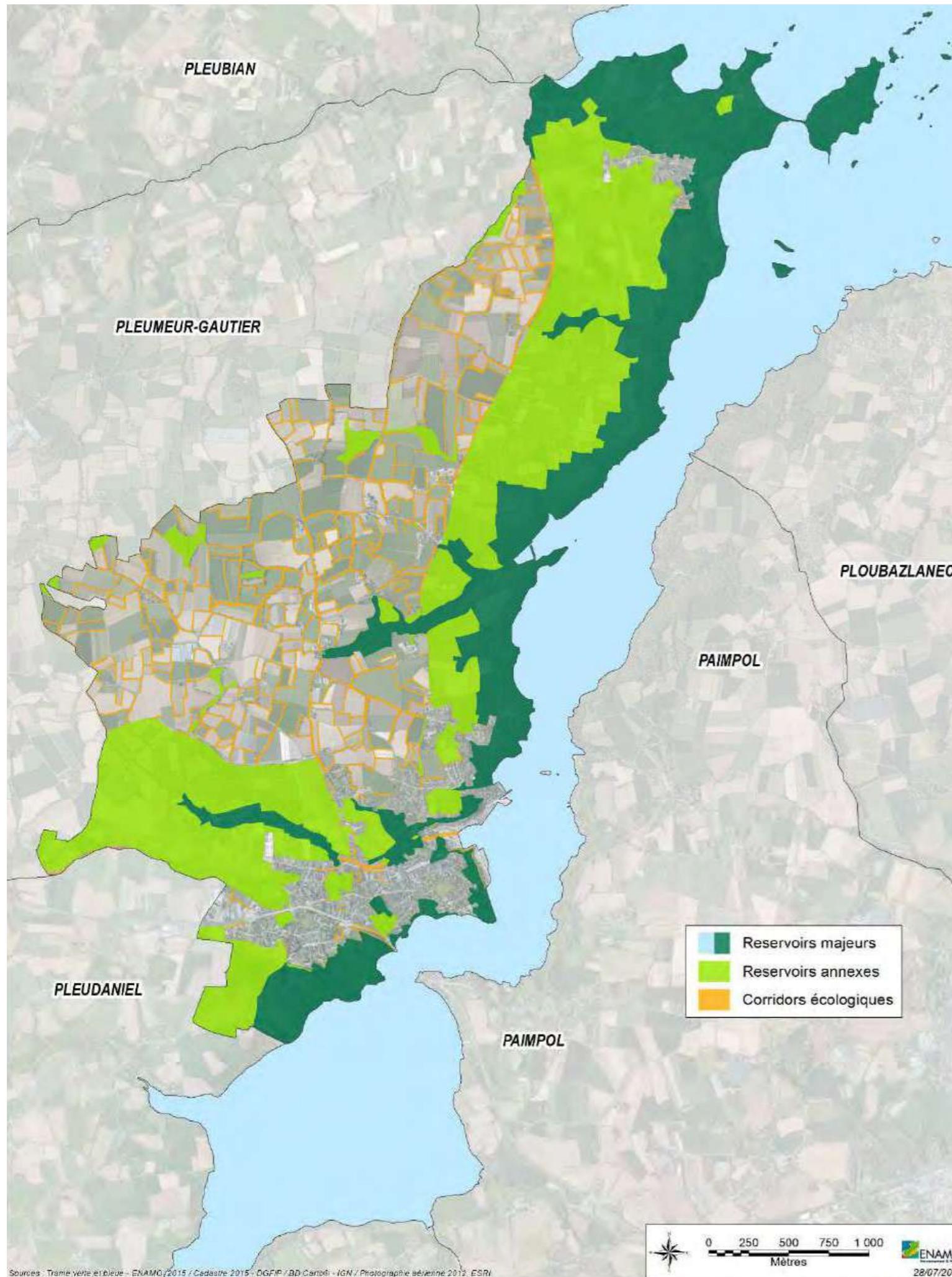


Une diversité végétale forestière sur le littoral

- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée de châtaignier pur
- Peupleraie
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt fermée de conifères purs en îlots
- Forêt ouverte de conifères purs

Les formations dominantes du littoral sont des forêts mésophiles (à base de chênes, châtaigniers, frênes, peupliers) qui aiment les températures moyennes et les sols frais à modérément secs. On constate quasiment partout la présence de Laurier palme en sous-bois, échappé des jardins. Sa présence est problématique à plusieurs égards: il concurrence la strate arbustive initiale et impacte la capacité de régénération des espèces locales. Sans aucune intervention de contrôle par arrachage la diversité des boisements est menacé à moyen/ long terme.

Sur les pointes, plus exposées aux intempéries et aux sols moins profonds on observe une dominance de conifères (pins d'Alep, pins maritimes, Cyprès de Lambert) et ponctuellement quelques reliefs de lande (ajoncs, bruyères).



La trame verte et bleue

Depuis l'approbation de la loi du Grenelle 2 le 12 juillet 2010, les SCoT doivent identifier les espaces naturels nécessaires à la préservation ou au maintien des continuités écologiques, à travers la « Trame verte et bleue » (TVB). La trame verte et bleue est constituée des espaces protégés (dont les sites Natura 2000) ainsi que des secteurs présentant un intérêt pour la préservation des continuités écologiques (prairies permanentes, boisements, linéaire bocager, zones humides, etc.)

A Lézardrieux l'estuaire du Trieux et les surfaces terrestres adjacentes représentent la partie la plus importante des réservoirs de biodiversité majeurs.

Un littoral protégé

Protection par la zone NATURA 2000

La zone NATURA 2000 «Trégor-Goëlo» s'étend sur un périmètre d'environ 91000 ha et concerne 28 communes.

Deux périmètres de protection réglementaires sont à prendre en compte sur le territoire de Lézardrieux:

La ZPS (Zone Spéciale de Protection) FR 5310070, désignée au titre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE

L'estuaire du Trieux est une zone importante pour les espèces d'oiseau qui fréquentent l'estran, notamment en tant que zone de repos et de nourrissage. Les oiseaux d'eau sont également très présents en hivernage et en passage migratoire. L'estran est de ce fait un milieu à enjeux pour l'avifaune du secteur.

Les boisements des coteaux accueillent également diverses espèces, mais le DOCOB ne fait pas d'état de la présence avérée d'espèces menacées. A noter que la plantation de résineux (pins, cyprès) n'est pas favorable à certaines espèces (notamment des pics).

D'autres endroits comme des pointes rocheuses sont des endroits de nidification potentielle pour certaines espèces (Faucon pèlerin, Corbeaux)

La ZSC (Zone Spéciale de Conservation) FR 5300010, désignée au titre de la Directive Habitats, faune et flore 92/43/CEE

La Directive Habitats, Faune, Flore fait la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat (annexe II), celles qui doivent être strictement protégées (annexe IV) et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de réglementation (annexe V).

Le projet impacte uniquement des habitats terrestres, notamment les zones boisées des coteaux et pointes.

Les deux zones couvrent en grande partie des surfaces marines (ZPS: 96,8%, ZSC: 96,9%). A Lézardrieux elles impactent également des surfaces terrestres en contact avec l'estran ou à proximité de celui-ci.



Site inscrit et site classé

Site inscrit

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

La procédure peut être à l'initiative des services de l'État (DREAL, STAP), de collectivités, d'associations, de particuliers ... L'inscription est prononcée par arrêté du Ministre en charge des sites. En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

Site classé

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâties, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un «paysage», considéré comme remarquable ou exceptionnel. La procédure peut être à l'initiative de services de l'État, de collectivités, d'associations, de particuliers ..., Le dossier est ensuite instruit par la Direction Régionale de l'Écologie de l'Aménagement et du Logement. Le classement intervient par arrêté du Ministre en charge des sites ou par décret en Conseil d'État (selon le nombre et l'avis des propriétaires concernés).

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants.



Les périmètres de protection NATURA 2000

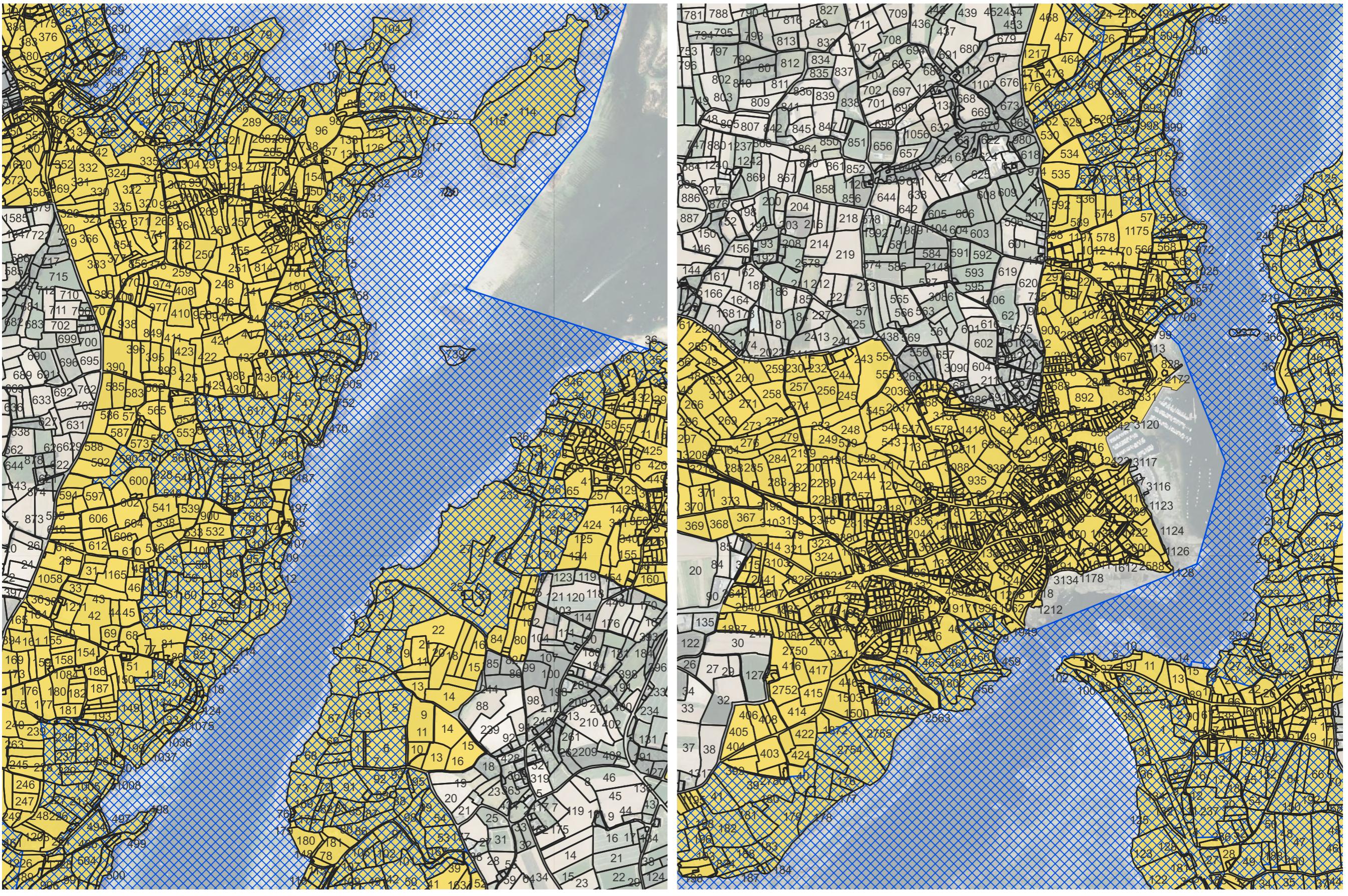


Périmètre ZPS

Périmètre ZSC

Espace naturel sensible

Les périmètres du site classé et inscrit



Périmètre site classé

Périmètre site inscrit

Les espaces boisés classés (EBC)

Les espaces boisés classés, au titre de la loi L130-1 du code de l'urbanisme, font partie des zonages du PLU.

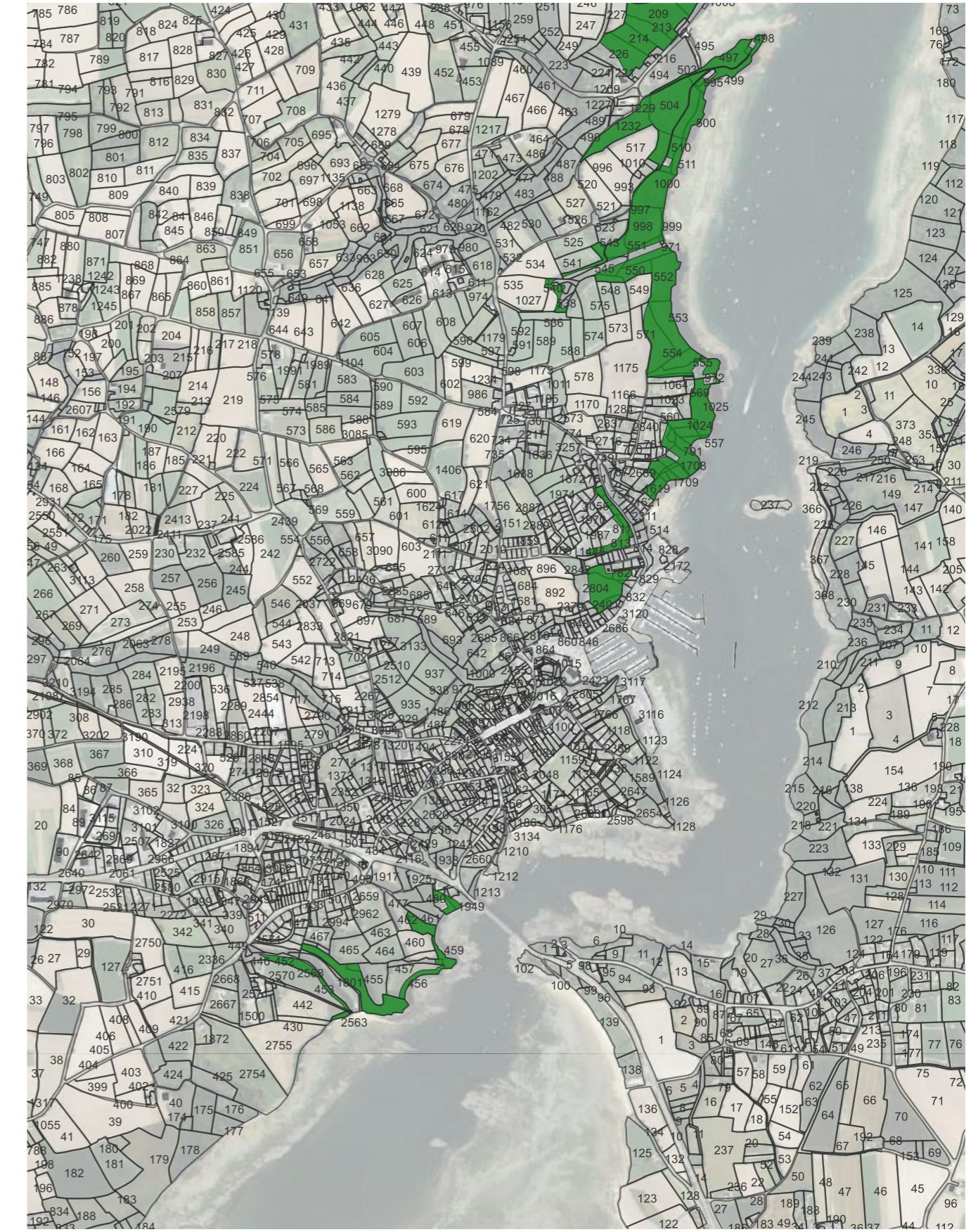
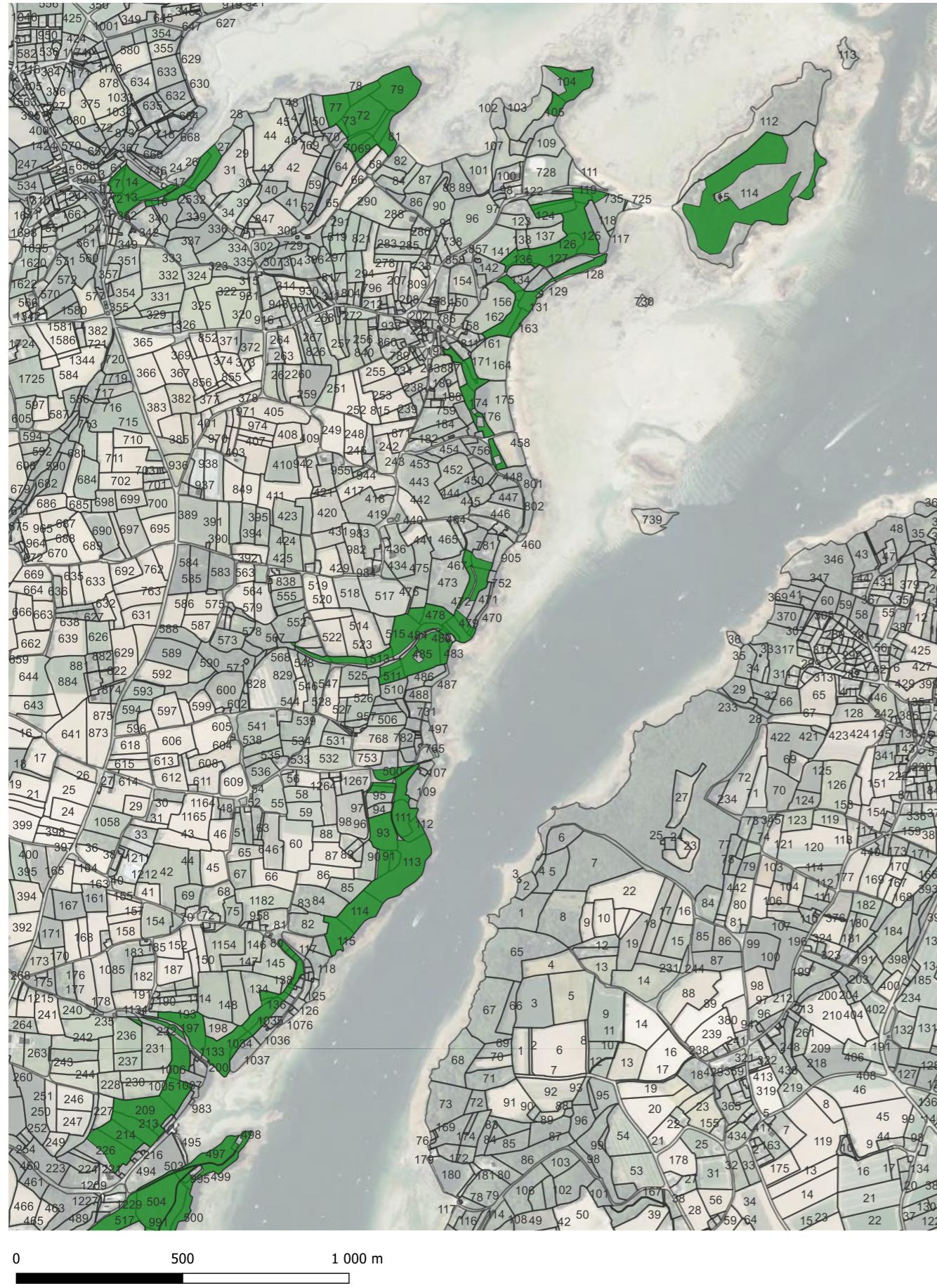
Le classement en EBC a en particulier pour effets :

- d'interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de ces boisements ;
- d'entraîner le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement (sauf exceptions) ;
- de soumettre à déclaration préalable (DP) les coupes et abattages d'arbres au sein de ces espaces.



Boisement de feuillus mixtes près de la grève des Perdrix

Les espaces boisés classés (EBC)



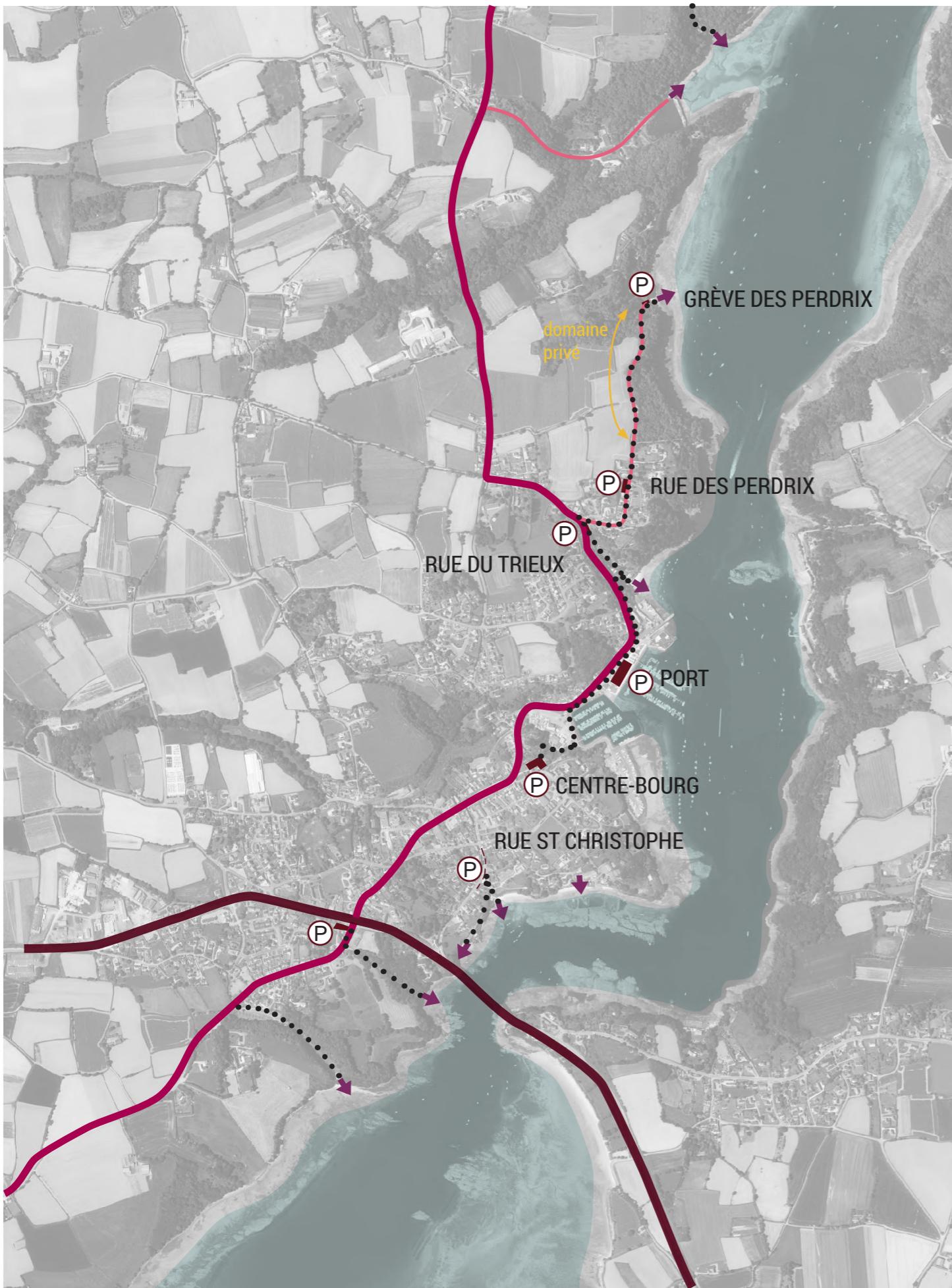


Zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA)

degré de protection 1

Conformément à l'article L522-5 code du patrimoine, l'État a défini des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Dans ces zones, le Service régional d'archéologie (SRA) est obligatoirement saisi de tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, ou encore de réalisation de zone d'aménagement concerté. Elles constituent des zones «sensibles» où la possibilité de rencontrer des vestiges archéologiques lors des travaux d'aménagement est avérée. Afin d'étudier ce patrimoine avant sa destruction ou de le préserver, l'État pourra formuler une prescription de diagnostic archéologique, de fouille archéologique ou de modification de la consistance du projet d'aménagement (MCP).

Trois zones de protection au titre de l'archéologie en contact avec le littoral sont identifiées au PLU, seul les deux zones dans la partie nord de la commune sont potentiellement impactées par la réalisation du sentier.



Les accès au littoral

On constate une répartition hétérogène des accès transversaux au littoral avec un nombre plus important au centre-bourg et autour. Dans la partie nord les accès sont plus espacés et moins facile d'accès aux piétons.

L'offre de stationnement suit le même schéma: le centre-bourg et les quartiers disposent d'un certain nombre de places, pour la partie nord les possibilités sont réduites. A partir de la grève des Perdrix on trouve quelques places à Bodic et ensuite le parking de l'île à Bois. Plusieurs voies d'accès existent, mais il n'y a pas de possibilité de stationnement.

La création d'un sentier avec une augmentation de la fréquentation du littoral pose la question de la stratégie d'accès et de la gestion des flux de circulation.



Escalier privé dans la partie sud de la commune



Accès en bas du camping



Accès Impasse Beg an Arvor

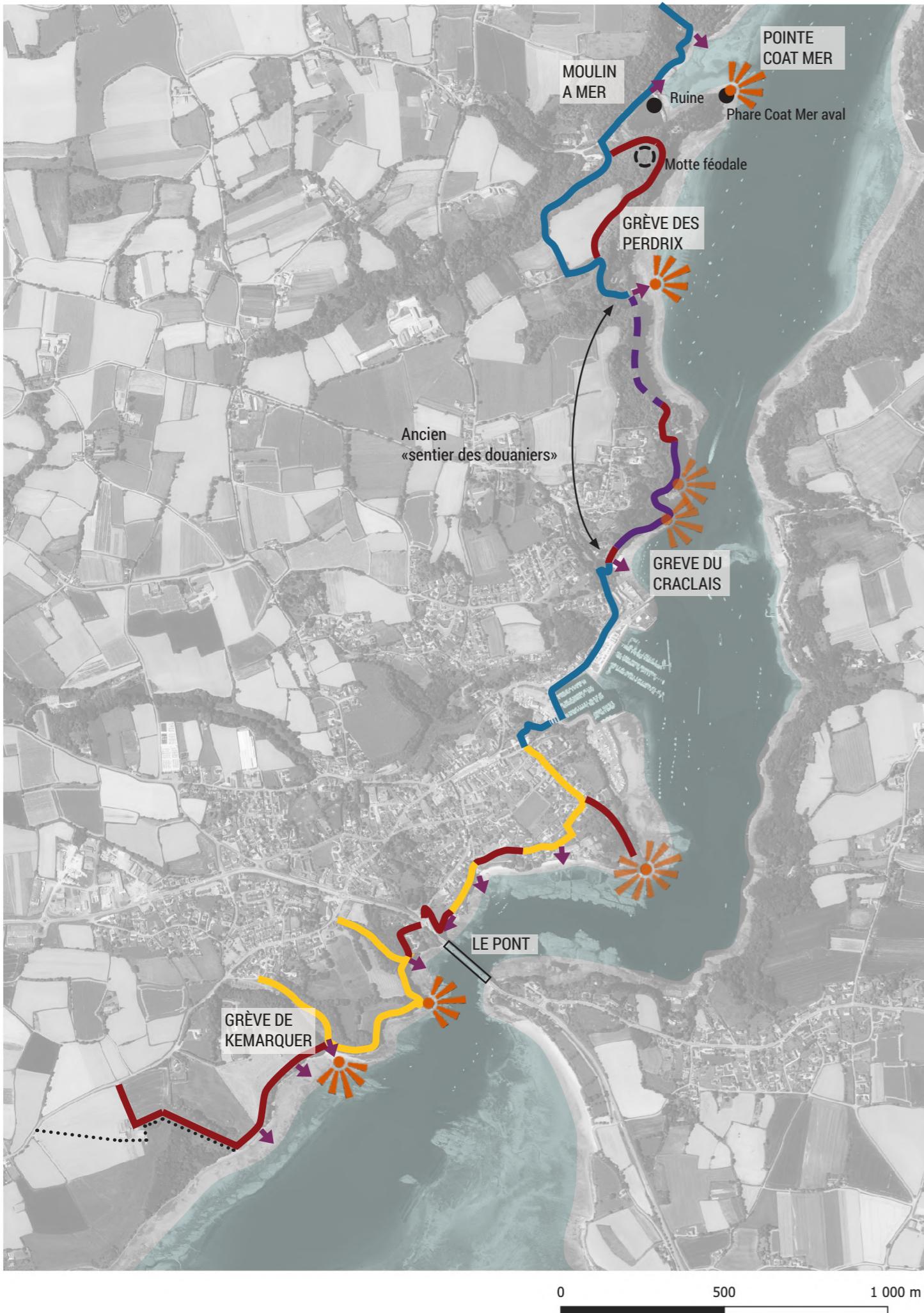


Grève des Perdrix



Les accès au littoral





Sentiers piétons et patrimoine bâti



Liaison à créer entre la Rue Traou Treiz et l'Impasse Beg An Arvor

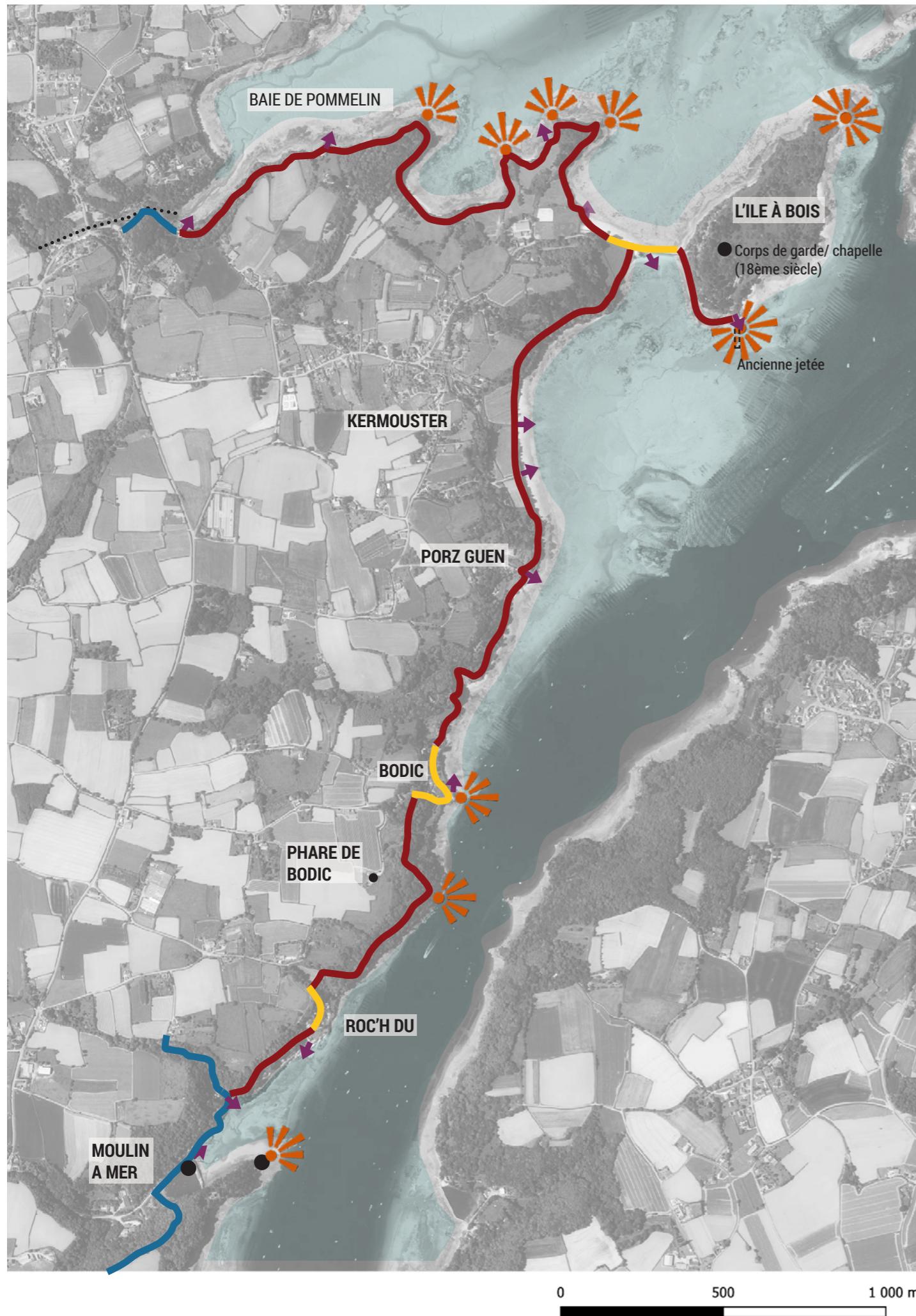


Point de vue depuis le sentier des douaniers

Comme le montre la carte ci-contre et celle sur la page suivante le tracé peut s'appuyer en partie sur des chemins ou routes existants qui ont des statuts différents et une accessibilité variable. Globalement les tronçons à créer sont bien plus importants dans la partie nord de la commune.

De nombreux points de vue sur l'estuaire du Trieux existent avec des paysages variés entre grèves, falaises et pointes rocheuses, mais une partie n'est pas accessible

- Point de vue
- Accès transversal
- Sentier existant accessible
- GR 34
- Sentier existant inaccessible
- Sentier existant inaccessible et dégradé
- Sentier à créer



Sentiers piétons et patrimoine bâti



Vue vers le large de la pointe derrière le Poney-Club



Vue depuis la propriété Denis PONSARD



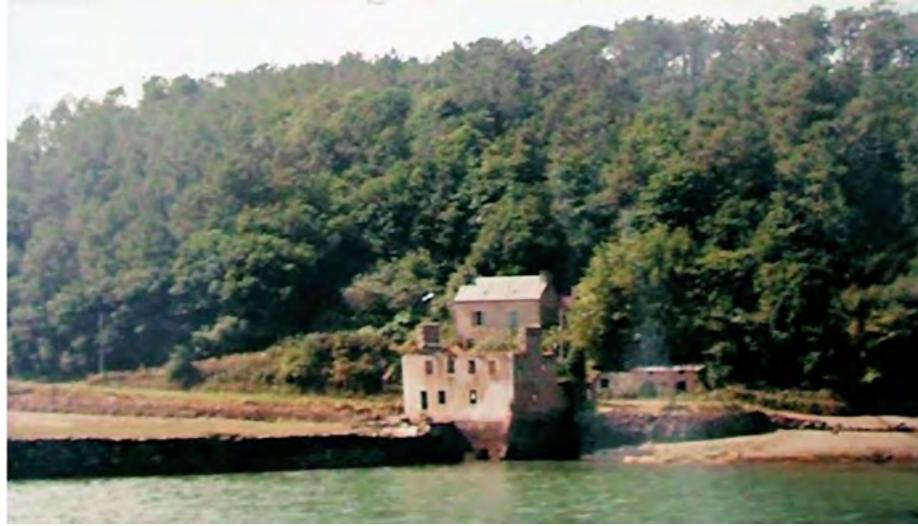
Vue vers Loguidy depuis la pointe sud de l'Île à Bois

- Point de vue
- Accès transversal
- Chemin existant accessible
- GR 34
- Chemin existant inaccessible
- Chemin existant inaccessible et dégradé
- Chemin à créer

Sentiers piétons et patrimoine bâti



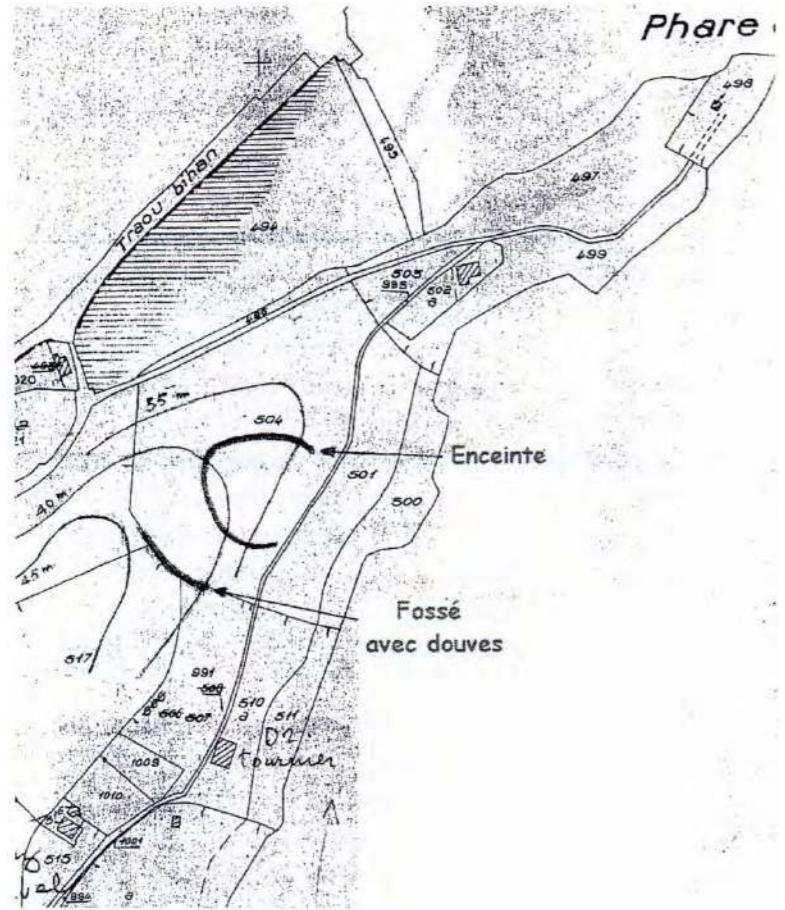
Pont Saint-Christophe (ouverture en 1840)



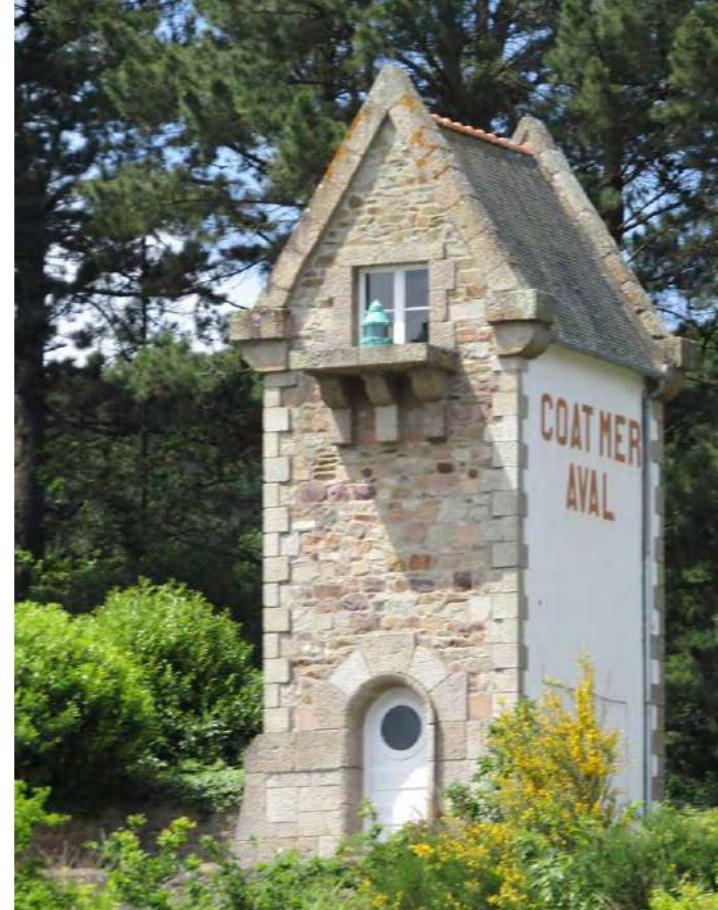
Le Moulin à Mer (photo des années 70)



Île à Bois: ancien corps de garde (transformé en chapelle)



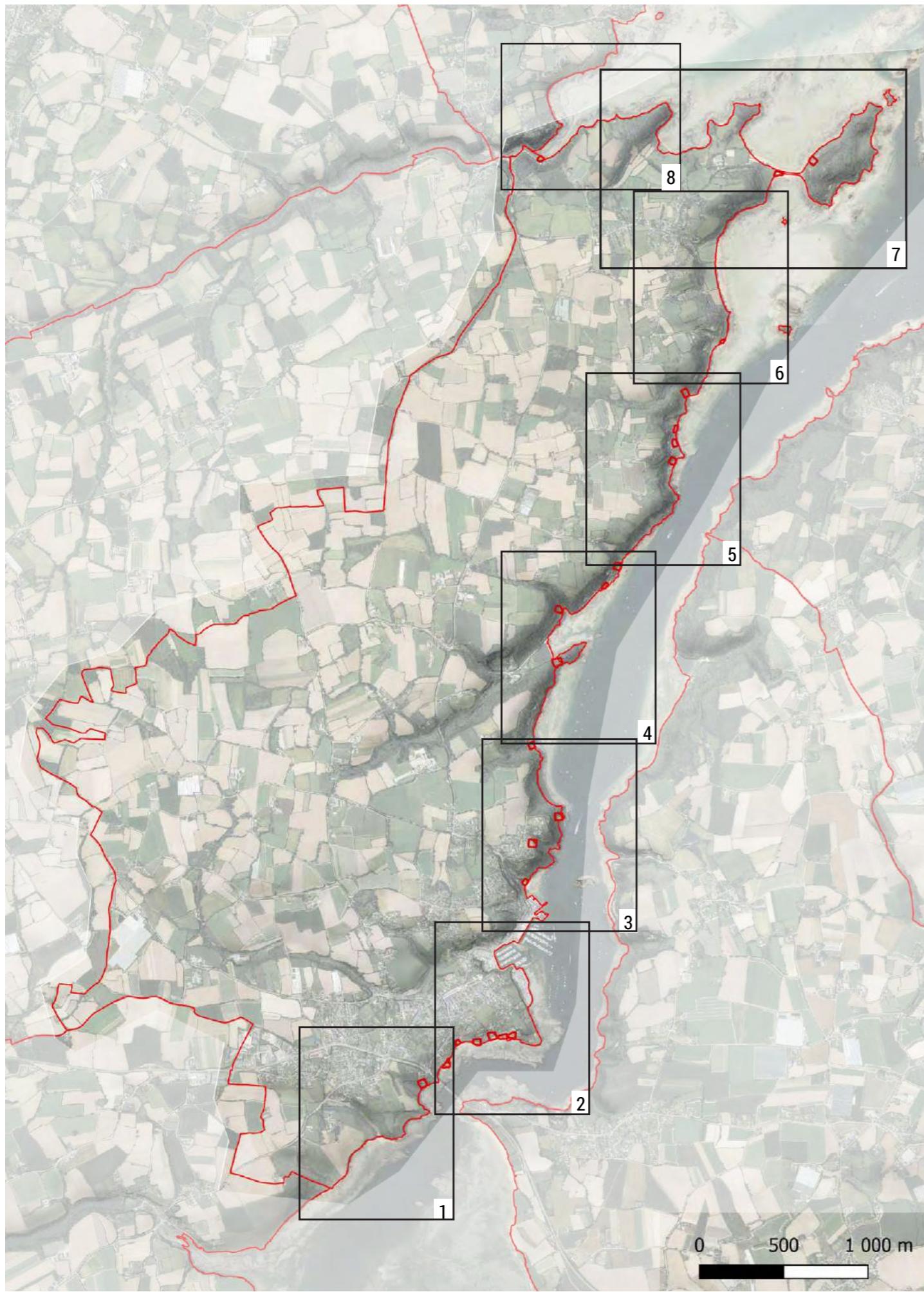
Localisation de la motte féodale près de la pointe de Coat Men (source: ARSSAT)



Le phare de Coat Mer aval



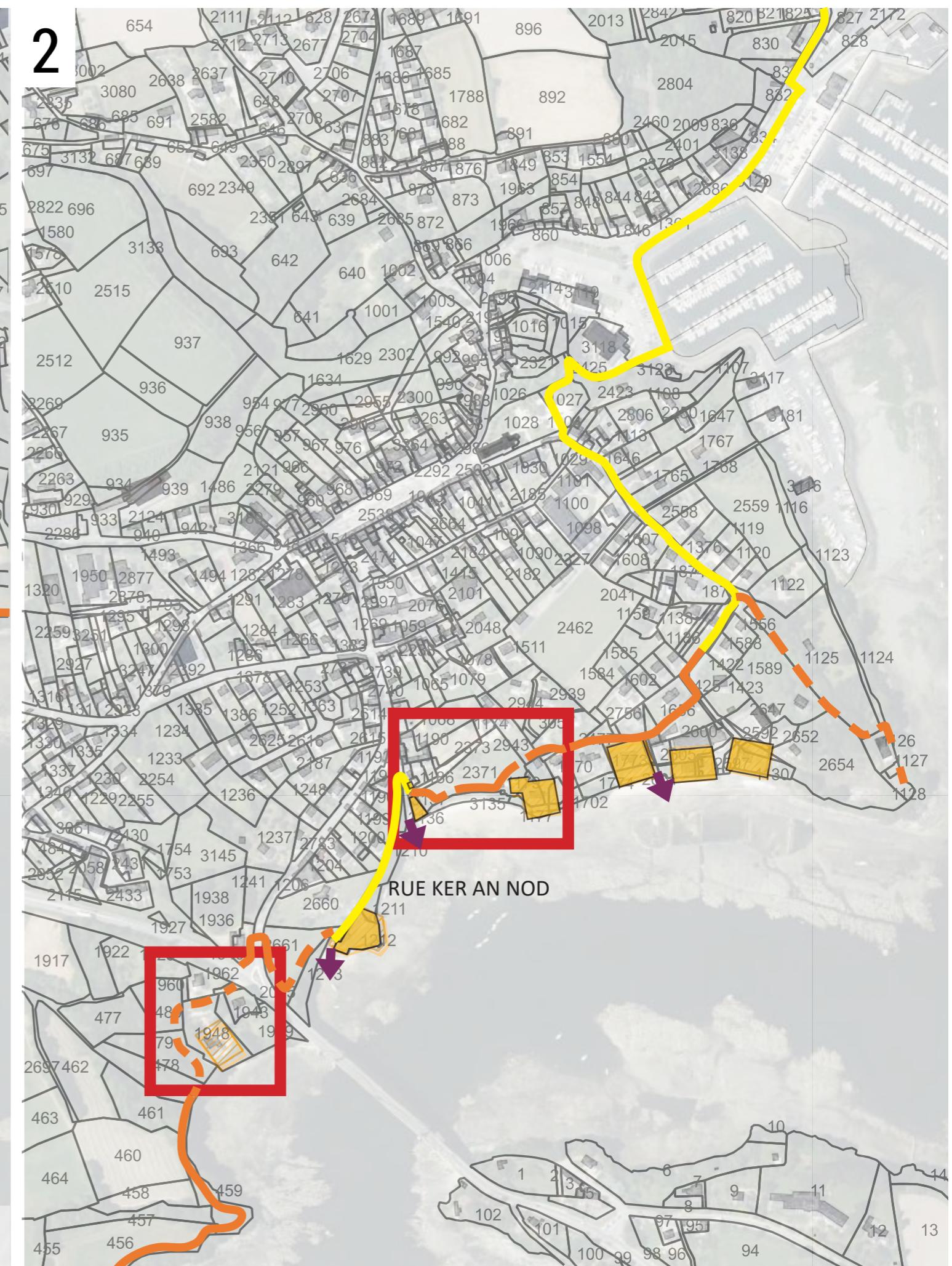
Pointe sud de l'île à Bois: ancienne jetée



Le tracé: première approche

Les investigations de terrain et l'analyse de l'étude de 1982 ont permis de mettre en évidences les endroits qui demandent une modification de la servitude et les difficultés liées.

- Périmètre de protection habitation à -15m du littoral (achevée avant 1976)
- Continuité existante sur domaine public
- Continuité existante sur domaine privé
- Continuité à créer
- Accès perpendiculaire à l'estran



Impasse Saint-Christophe

Propriété PERRIN/ TURCI (parcelle C 1948)



La limite de propriété est marqué par des murs en pierre sur trois côtés, dont un soutènement côté mer. La limite avec la propriété voisine au nord est traitée par une clôture en grillage. Il se pose la question si la parcelle est à considérer comme «clos de murs».

L'apparence des murs laisse supposer que leur construction est antérieure à 1976.

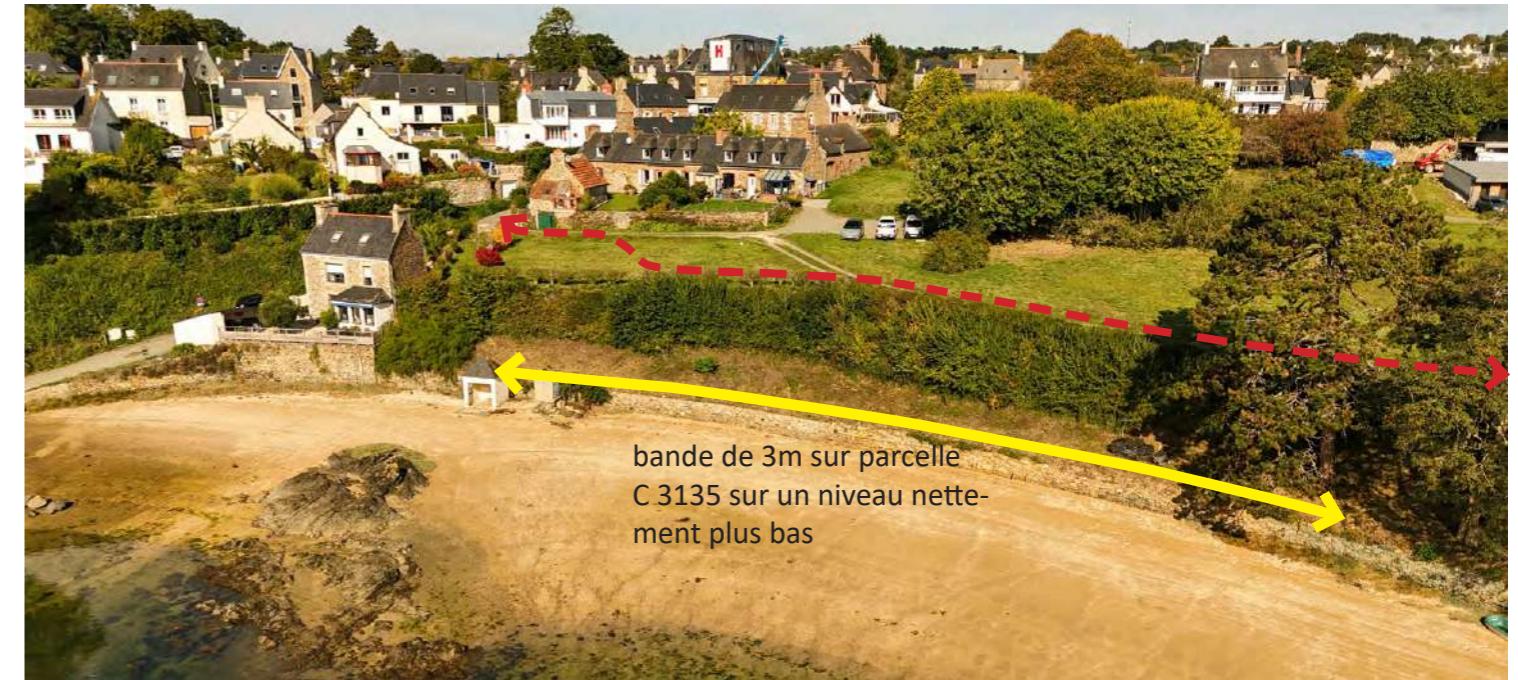
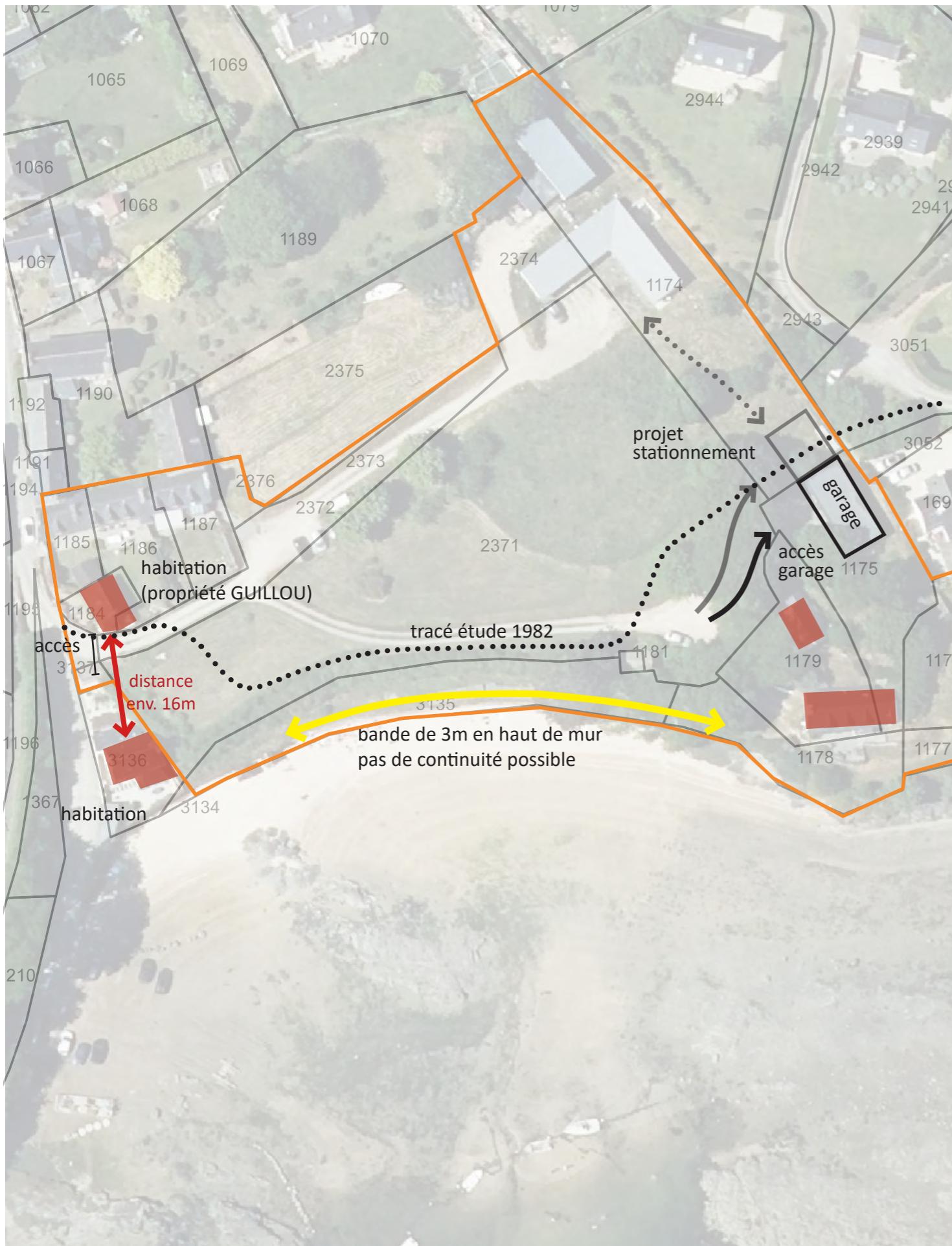
Parcelle C1962

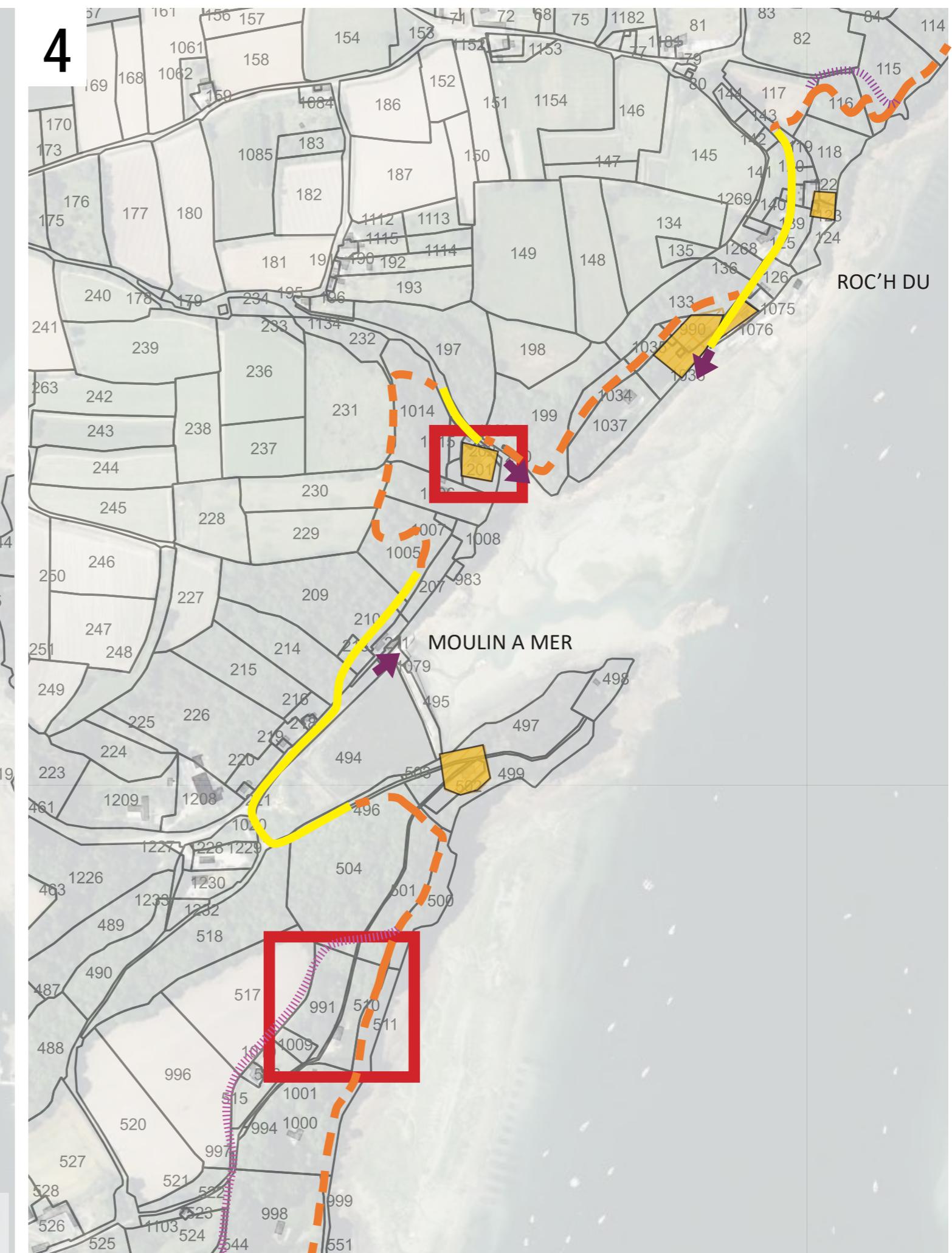


La maison a été construite en 1978, un passage le long du mur est par conséquent envisageable. La distance entre la maison et le mur est d'environ 9m.

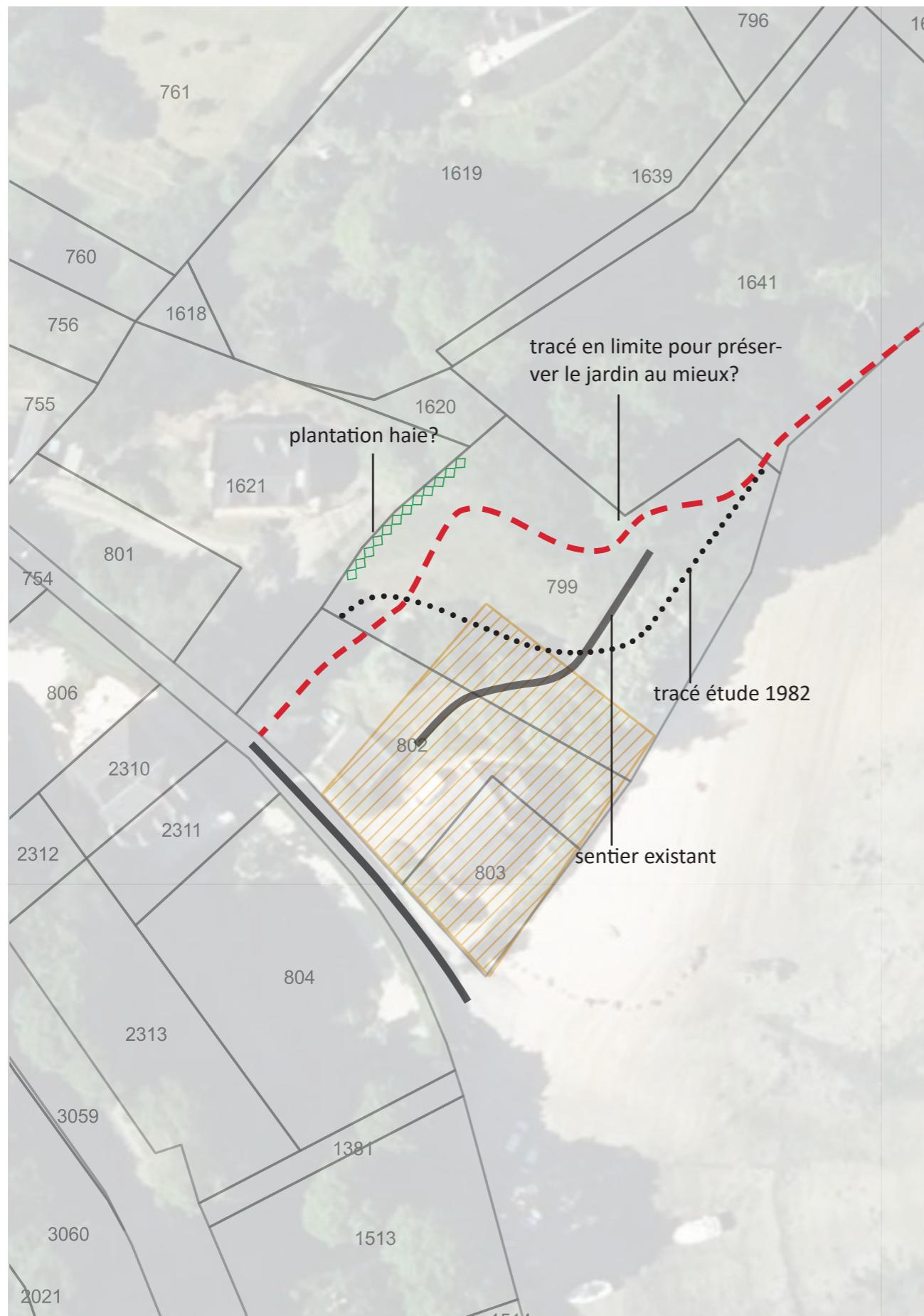


Propriété GUILLOU

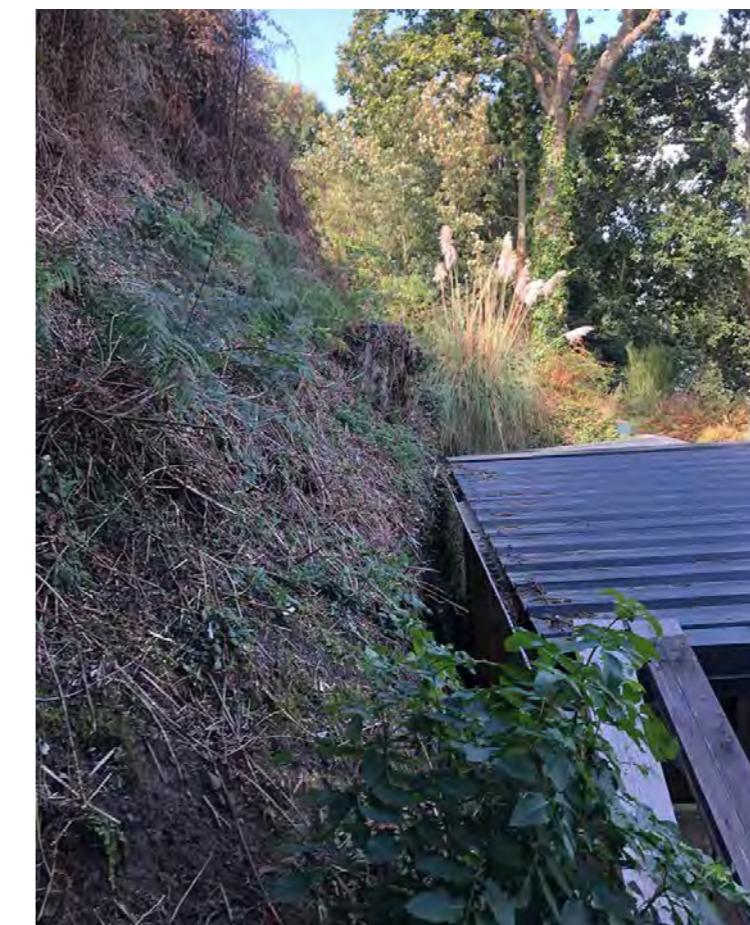




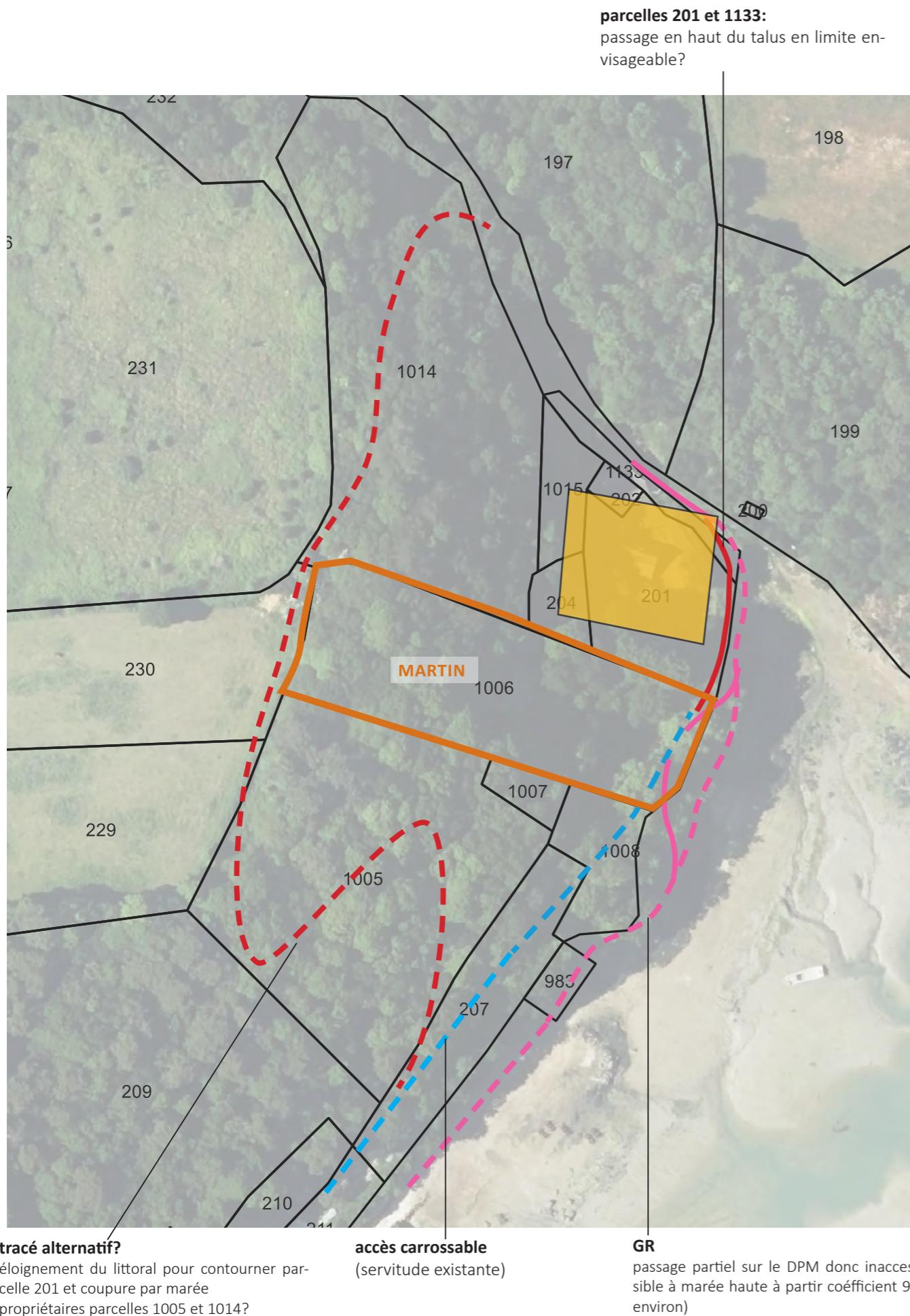
Propriété HENNINGER



Propriété DEGANS



Propriété MARTIN/ parcelle B201



Propriété TARDIEU

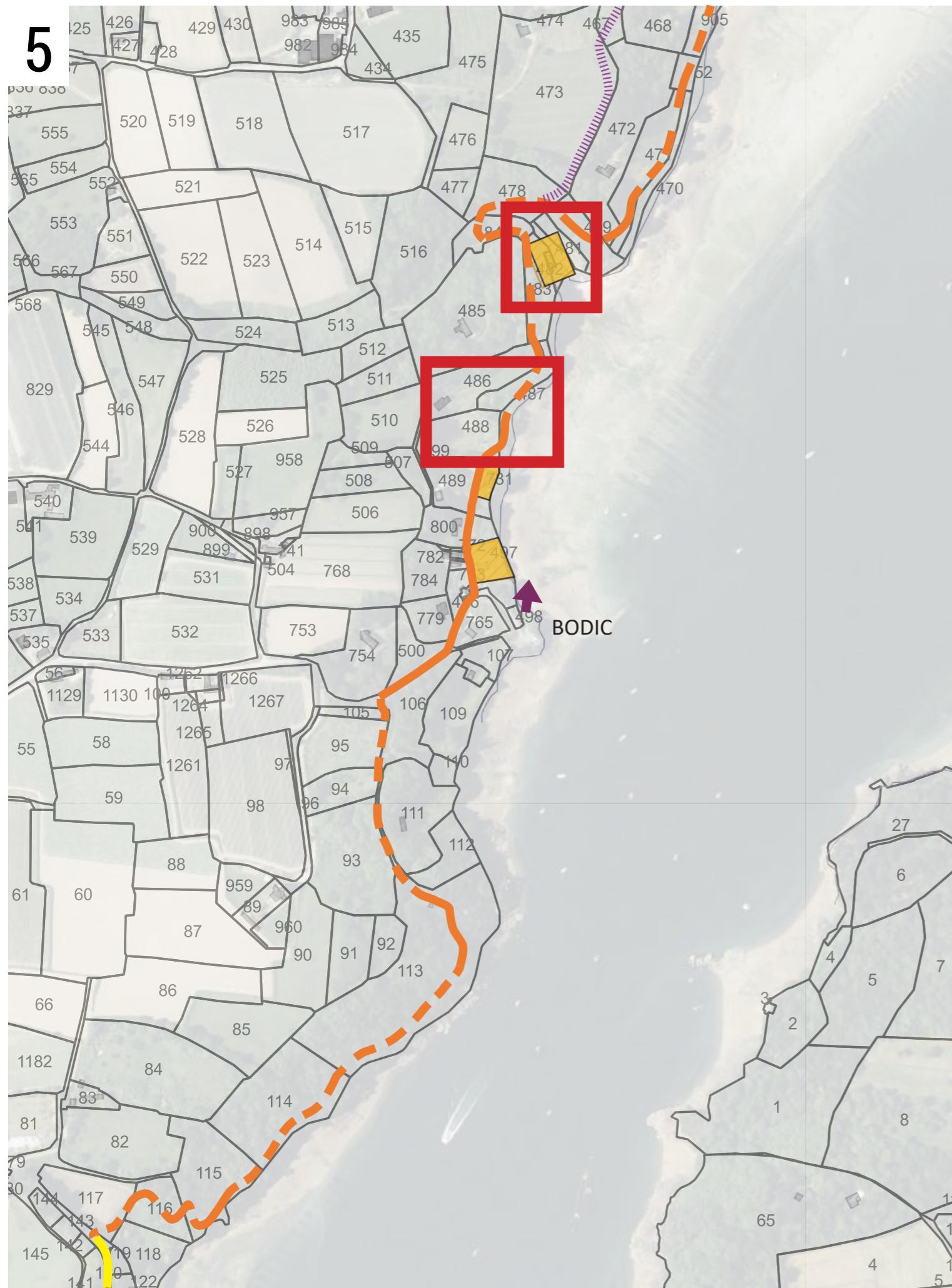
passage par emprise publique existante?
Suggestion émise par Mme Tardieu (mais pas de diminution des nuisances qu'elle évoque)



servitude modifiée

nécessaire pour contourner maisons proches du littoral

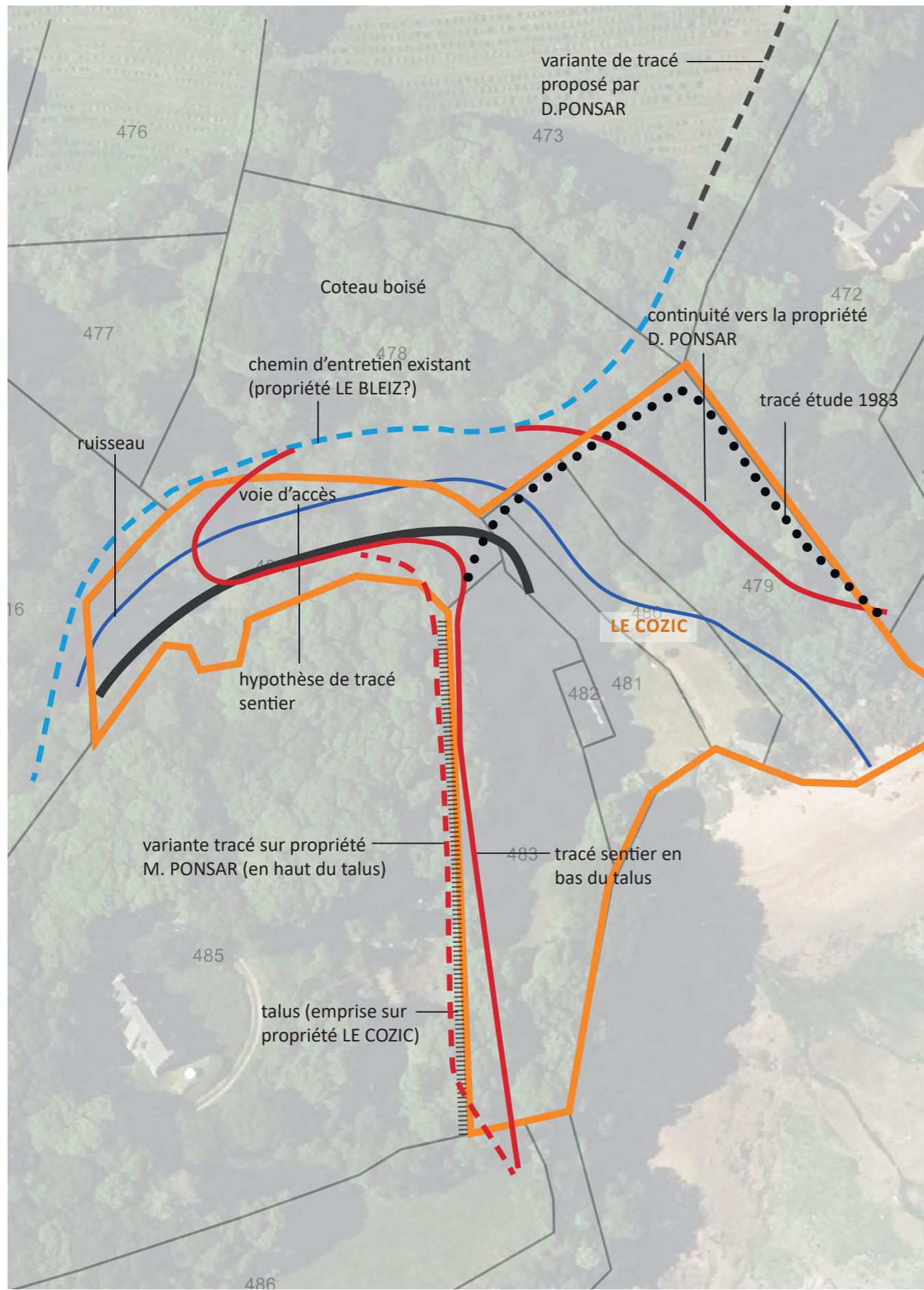




Propriété LE TROADEC

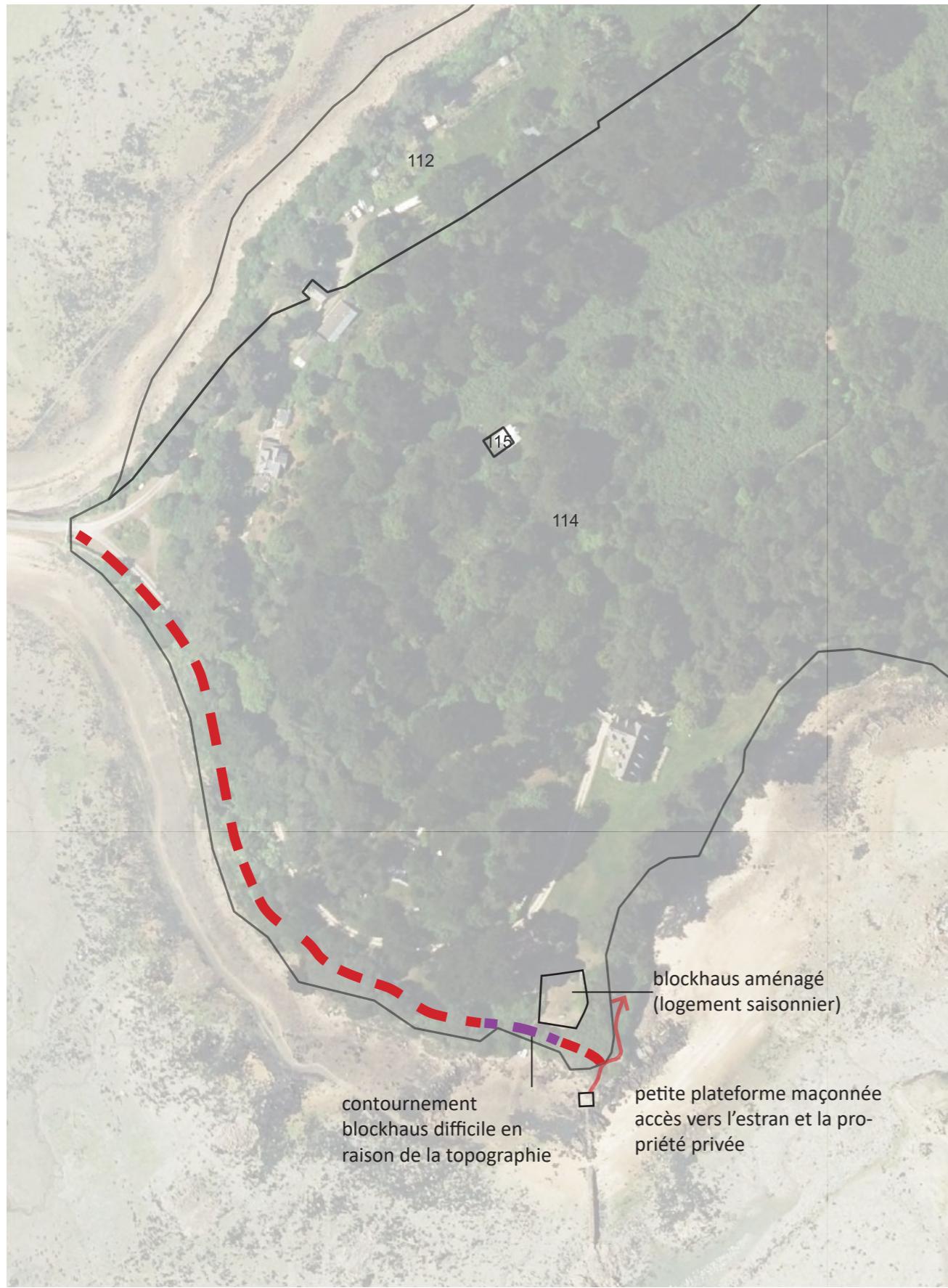


Propriété LE COZIC





Île à Bois - propriété GAILLEMAIN



Île à Bois



Les propriétaires évoquent la possibilité d'un passage en limite de l'estran sur un premier tronçon, mais l'impact sur la végétation est problématique.



La voie d'accès se sépare après le portail; le début du sentier est plus facile qu'en pied de talus



La voie est encaissé sur une partie du parcours, un décalage vers le haut du talus est possible à partir d'un certain endroit

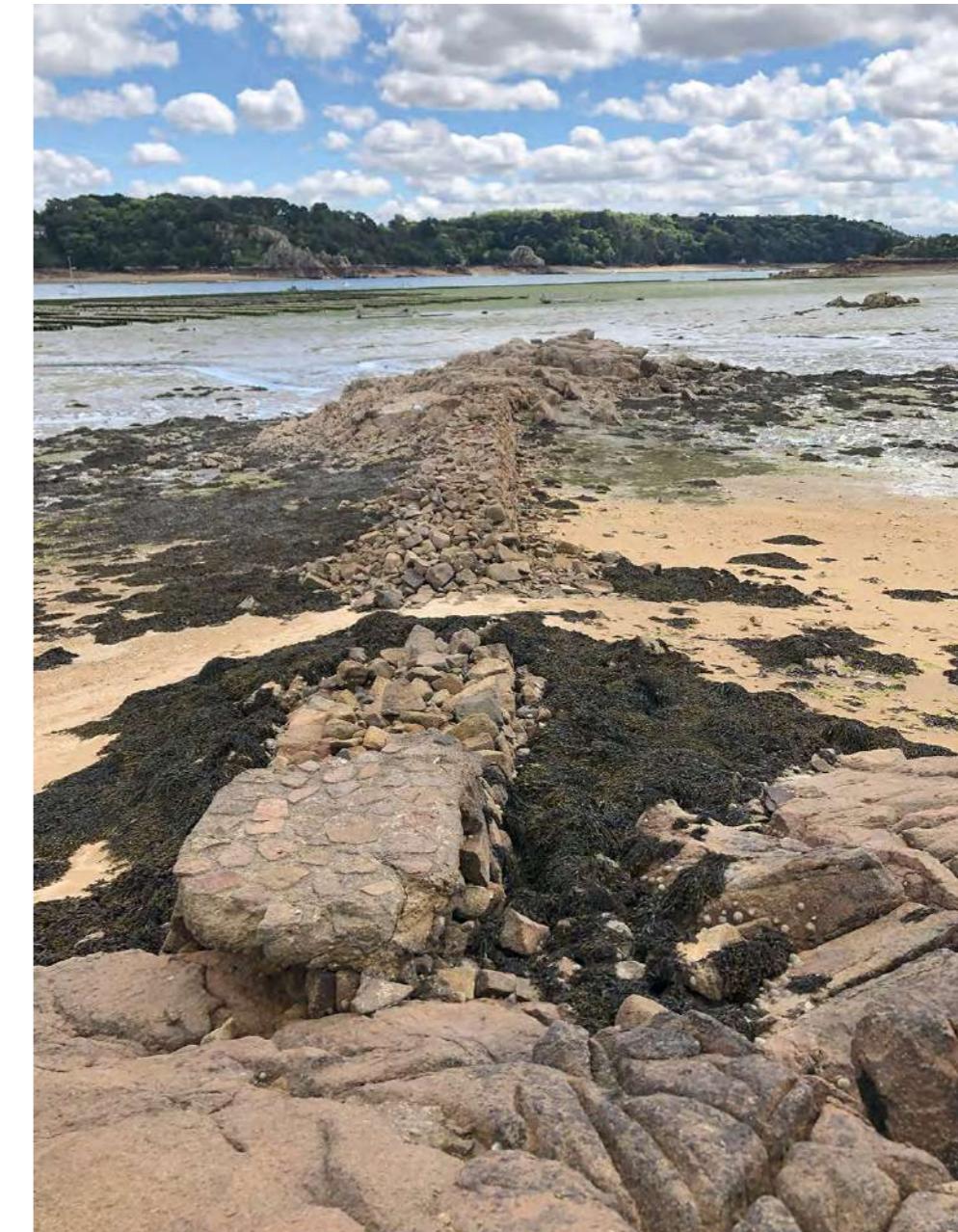


Le relief s'adoucit et le tracé peut descendre

Île à Bois



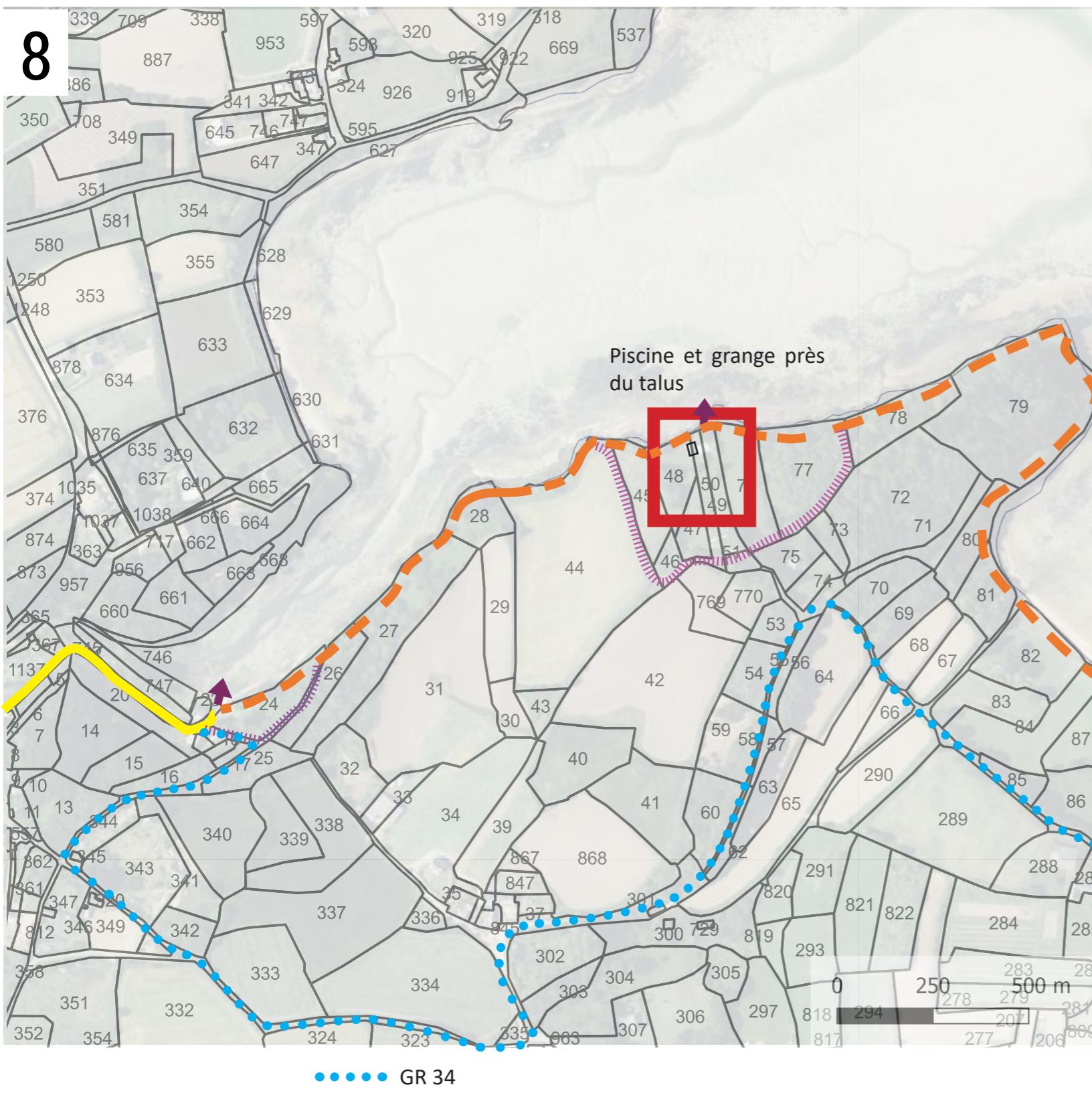
Vue de la pointe sud vers l'archipel de Bréhat



L'ancienne jetée



Vue vers Loguivy du même endroit

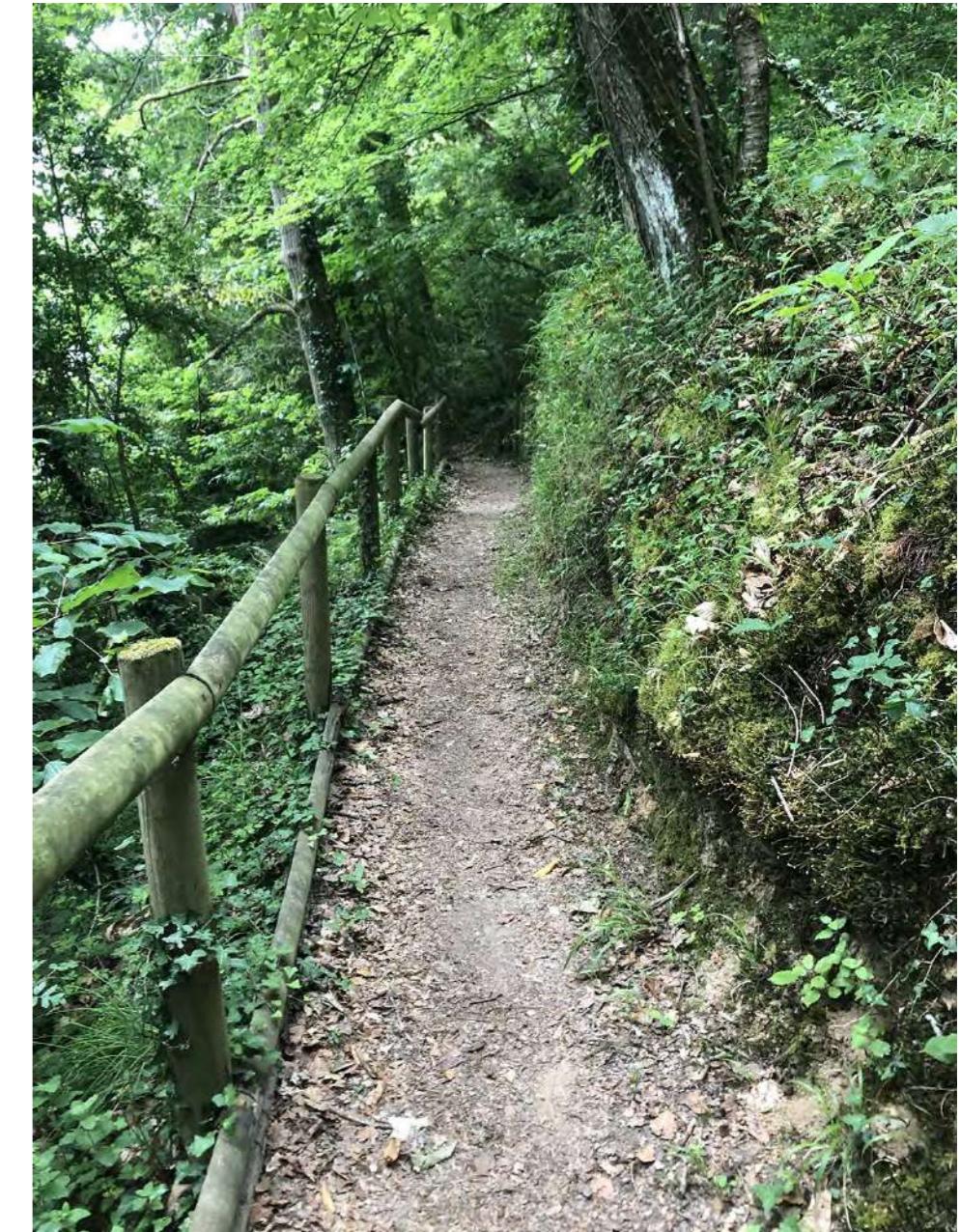
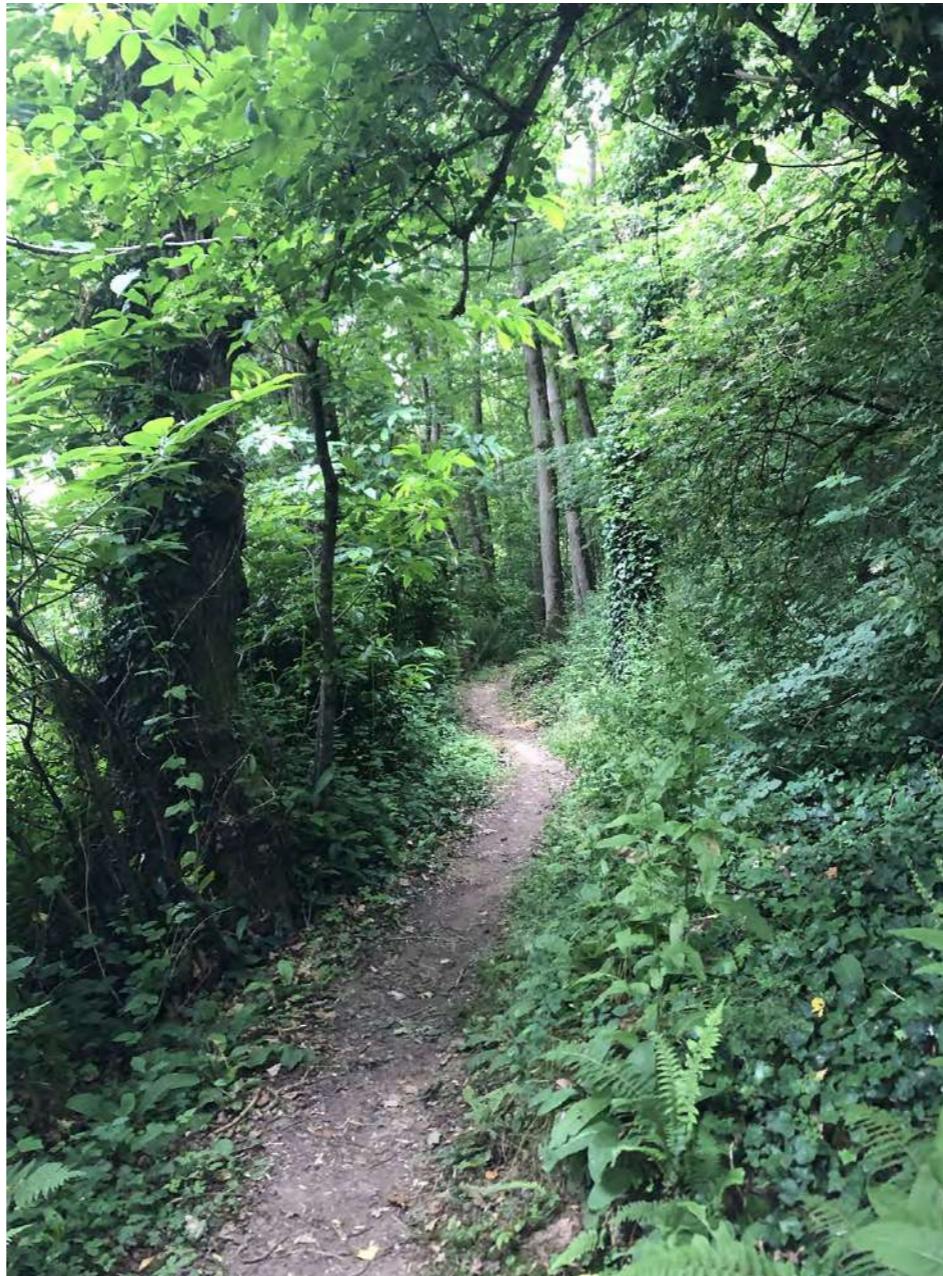


Un passage le long du pignon de la grange semble possible, mais reste à confirmer par une visite de terrain.



Vue vers le large

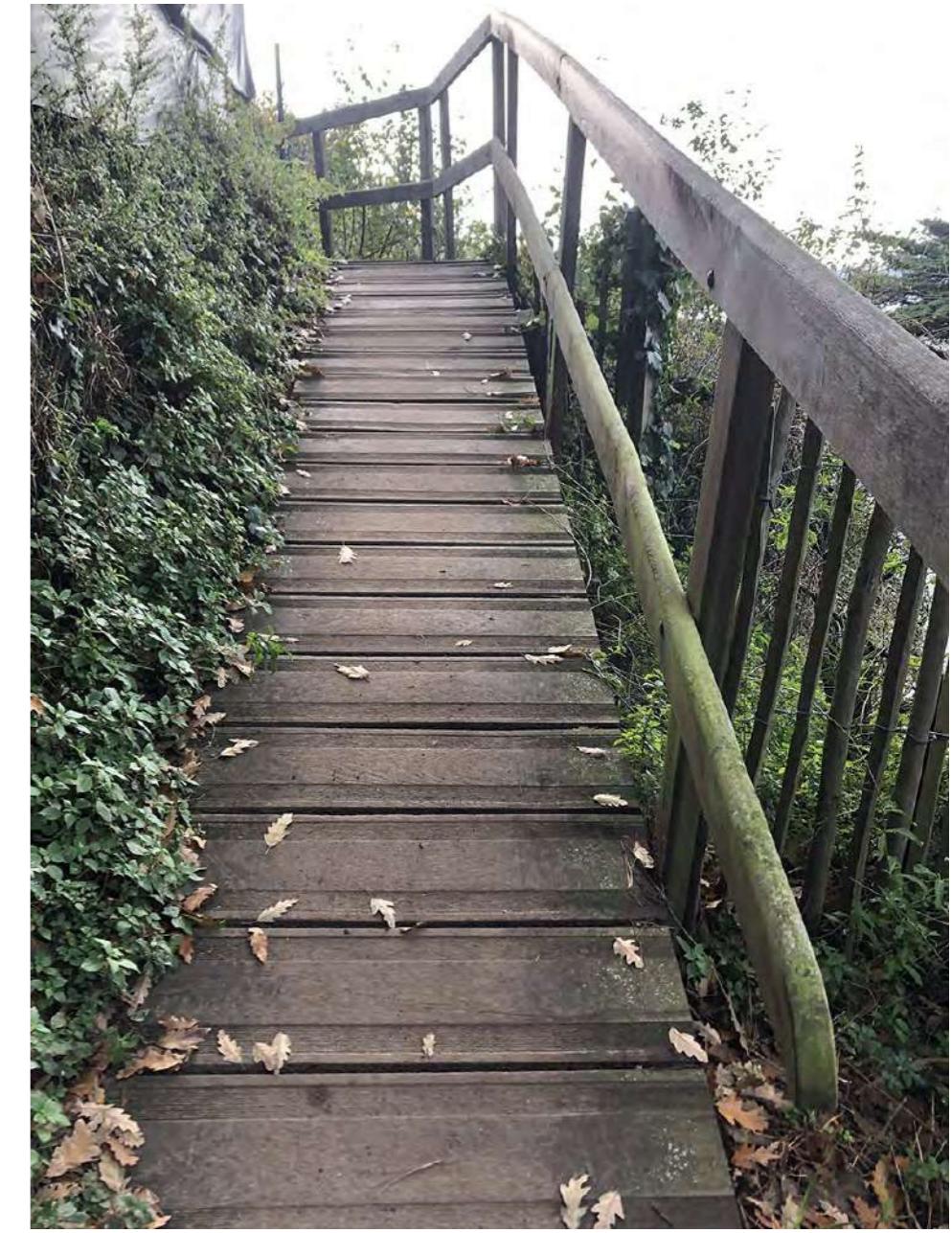
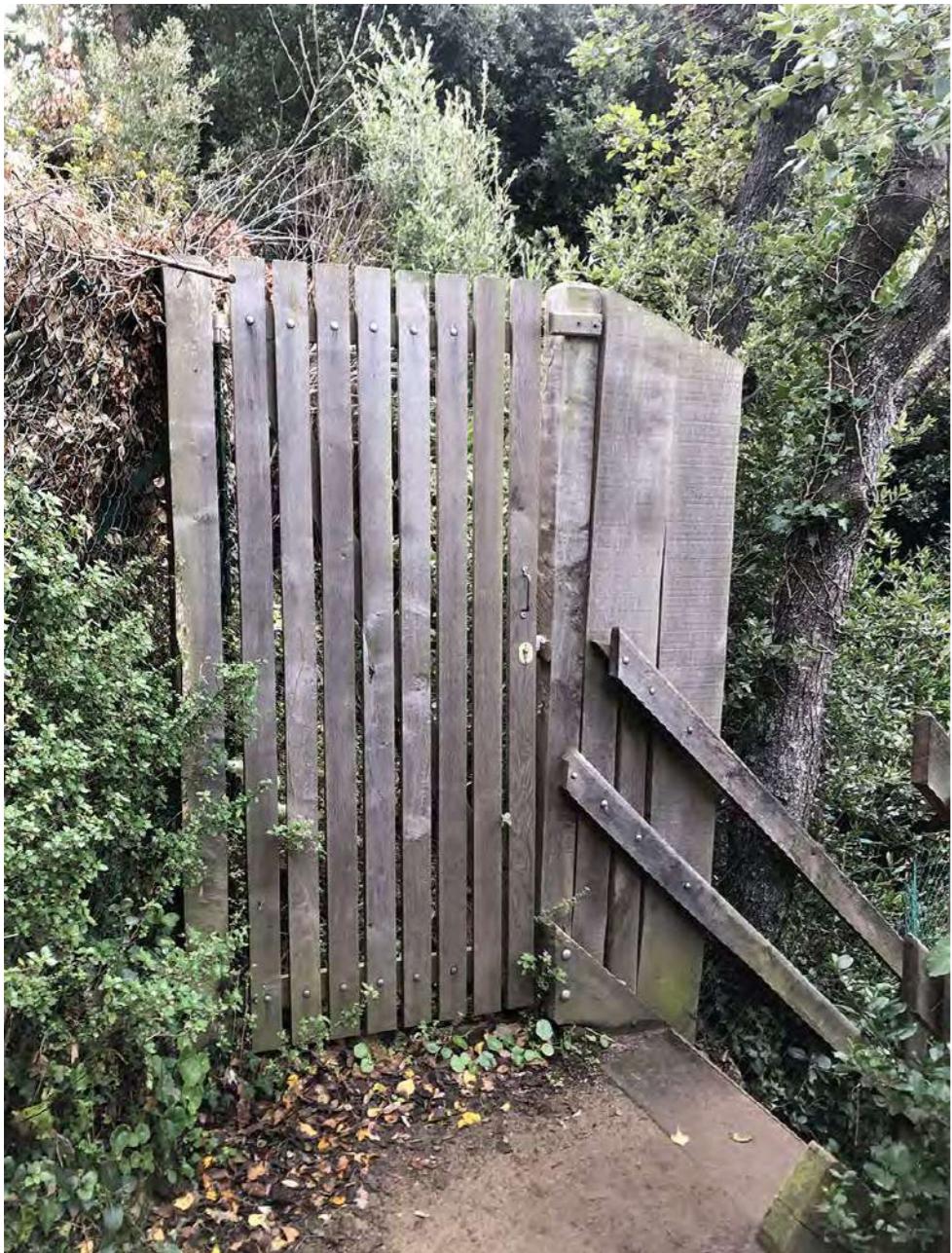
Exemples sentier littoral: Plouër-sur-Rance et Saint-Malo



Exemples sentier littoral: Plouër-sur-Rance et Saint-Malo



Exemples sentier littoral: Plouër-sur-Rance et Saint-Malo



Exemples sentier littoral: Plouër-sur-Rance et Saint-Malo

